

**ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY**

Interafrican Bureau for  
Animal Resources



**ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE**

Bureau Interafricain Des  
Ressources Animales

---

**QUATRIEME CONFERENCE DES MINISTRES  
CHARGES DES RESSOURCES ANIMALES**

Addis Abéba, Ethiopie  
11 - 15 Avril 1994

**RAPPORT**

MAR/RPT/M (IV)

## **RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES CHARGES DES RESSOURCES ANIMALES**

### **1. CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie a été ouverte par S.E.M Tamrat Layne, Premier Ministre du Gouvernement de Transition de l'Ethiopie et présidée par le Président sortant, S.E. Dr. J.K. Arap Misoi, Vice-Ministre de l'Agriculture, du Développement de l'Elevage et du Marketing de la République du Kenya.

1.1 Le Président a souhaité la bienvenue aux délégués à la Conférence. Il a fait savoir que la plupart des résolutions adoptées à la réunion de Nairobi avaient été mises en oeuvre. Il a, par ailleurs, déclaré que l'Afrique est assaillie par des problèmes socio-économiques qu'il faudra régler pour assurer le mieux-être du peuple du continent. L'accroissement de la production animale serait un moyen d'atténuer ces problèmes économiques.

1.2 S.E. Dr. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine, a également pris la parole à l'ouverture de la Conférence. Dans son discours, le Secrétaire général a indiqué que l'OUA attache une grande importance à l'autosuffisance alimentaire en Afrique. Il a poursuivi en déclarant que ceci est mieux illustré par le fait que le premier chapitre du Plan d'Action de Lagos porte sur l'alimentation et l'agriculture et que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA s'étaient fixés comme objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici l'an 2000.

Il a, par ailleurs, déclaré que la population africaine connaît une croissance rapide mais que la production alimentaire ne suit pas le rythme de la demande accrue engendrée par cette croissance estimée à 3% alors que le taux de croissance de la production alimentaire n'est que de 2%.

Il a fait remarquer que le Projet PARC a non seulement réussi à juguler la peste bovine mais il s'est aussi penché sur la question des réformes de politiques dans le sous-secteur de l'élevage.

Dr. Salim a terminé son allocution en remerciant l'Union européenne et les autres donateurs pour leur appui financier et technique au PARC.

1.3 S.E.M. Tamrat Layne, Premier Ministre du Gouvernement de Transition de l'Ethiopie a, à son tour, souhaité la bienvenue aux délégués en Ethiopie.

Il a continué en affirmant que le défi actuel pour l'Afrique est de parvenir à juguler la stagnation économique. Il a souligné que l'élevage est capital pour la subsistance et le développement économique de l'Afrique et que la Conférence revêt donc une importance dans la mesure où elle est consacrée au sous-secteur de l'élevage.

S'agissant de l'Ethiopie, il a déclaré que bien que le pays dispose d'un cheptel considérable, le secteur est sous-développé et les avantages économiques que l'on en tire ne sont pas proportionnels à la taille de la population animale du pays.

Il a poursuivi et formé le voeu sincère que la Conférence contribue au développement de l'élevage en Afrique en formulant des recommandations réalistes.

Le Premier Ministre a enfin déclaré officiellement ouverte la Conférence.

## 2. ELECTION DU BUREAU

La Conférence a élu à l'unanimité le bureau suivant :

Président	:	Ethiopie
Vice-Président	:	Tchad
Rapporteurs	:	Cameroun Ouganda

L'ordre du jour a été adopté et figure à l'annexe I

## 3. PARTICIPATION

La liste des participants figure à l'annexe V.

## 4. ALLOCUTIONS PRONONCEES PAR LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les représentants des organisations internationales ci-après ont prononcé une allocution dont les textes intégraux sont joints en annexe II, III et IV au présent rapport :

Union européenne (UE)

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Office international des épizooties (OIE)

## 5. EXAMEN DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DES DIRECTEURS

Le Président de la Réunion des Directeurs a présenté le rapport et les recommandations qui figurent en annexe VI au présent rapport.

Le rapport et les recommandations ont été discutés. Les principaux thèmes suivants ont été examinés : commerce du bétail et des produits d'origine animale, recherche sur l'élevage, campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine (PARC), réhabilitation des services d'élevage et privatisation, conservation des ressources génétiques animales, programme panafricain de lutte contre les tsétsé et la trypanosomiase, interactions élevage - environnement, ouverture d'un bureau de l'OIE en Afrique, PANVAC (Centre panafricain de contrôle des vaccins vétérinaires).

### **5.1 Commerce du bétail et des produits d'origine animale**

Au cours du débat, la Conférence a attiré l'attention de l'OUA sur les activités menées actuellement dans certains pays membres concernant le commerce interafricain du bétail. La question de l'importation de produits d'origine extra-africaine subventionnés a été soulevée.

La Conférence a également fait remarquer que cette importation est parfois liée à l'augmentation de la demande sur le marché local et au niveau de l'hôtellerie touristique.

Il a été, en outre, noté que les éleveurs traditionnels sont souvent réticents à vendre leur bétail. Par ailleurs, il a été souligné que la production de produits d'élevage de bonne qualité devrait promouvoir le commerce intra-africain.

### **5.2 Recherche sur l'élevage**

La Conférence a exprimé sa préoccupation concernant la réduction des fonds alloués par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) à la recherche sur l'élevage en Afrique. La Conférence a aussi reconnu qu'il faudrait accroître le financement des instituts internationaux et régionaux de recherche.

### **5.3 Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine (Projet PARC)**

Pour ce qui est du PARC, la Conférence a exprimé sa grande satisfaction pour les succès obtenus dans l'exécution de la phase I du programme et a noté que la peste bovine a été éradiquée de la plupart des pays africains.

Il importe, cependant, d'établir et de maintenir des barrières immunitaires afin de protéger les pays indemnes de peste bovine. Le coût du maintien de ces cordons sanitaires devrait être pris en charge par les pays membres bénéficiaires.

La Conférence a préconisé que l'OUA/IBAR envisage également les possibilités de coordonner la lutte contre les maladies autres que la peste bovine, y compris les maladies des petits ruminants.

#### **5.4 Réhabilitation des services d'élevage et privatisation**

S'agissant de la question de la réhabilitation des services d'élevage, la Conférence a considéré que pour être bien accomplies, les tâches doivent être clairement définies. La Conférence a également souligné que si la privatisation doit être encouragée, elle ne doit pas se faire trop rapidement et certains services doivent rester sous tutelle de l'Etat.

La Conférence a aussi reconnu que les besoins d'un pays en vétérinaires doivent être ajustés aux capacités réelles d'absorption du sous-secteur.

#### **5.5 Ressources génétiques animales**

La Conférence a souligné le besoin de préserver pour les générations futures les ressources génétiques africaines en particulier les espèces animales en voie d'extinction.

#### **5.6 Programme panafricain de lutte contre les tsétsé et la trypanosomiase**

La Conférence a mis en relief que, en dépit des nombreux programmes de recherche et de lutte exécutés depuis des années en Afrique, la trypanosomiase reste largement répandue sur le continent.

La Conférence a préconisé que la lutte soit menée sur une base continentale.

#### **5.7 Interactions entre l'élevage et l'environnement**

La Conférence a noté que la sécheresse et la désertification constituent un problème majeur pour le développement de l'élevage en Afrique. Elle félicite le Secrétaire général de l'OUA pour les efforts déployés lors du suivi des négociations relatives à l'élaboration et à l'adoption d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse dans les pays gravement touchés, notamment en Afrique.

#### **5.8 Ouverture d'un bureau de l'OIE en Afrique**

Il a été discuté et accepté que l'OIE en coopération avec l'OUA, procède à l'ouverture d'un bureau en Afrique.

#### **5.9 Centre panafricain de contrôle des vaccins vétérinaires (PANVAC)**

La Conférence a noté avec satisfaction les résultats obtenus par le PANVAC dans l'amélioration de la qualité des vaccins contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine produits dans les laboratoires africains. La Conférence a demandé que ses activités soient étendues à d'autres vaccins et à d'autres types de produits vétérinaires.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

### 6.1 Lesotho

Le Ministre du Lesotho a informé la Conférence des événements survenus dans son pays. Les Ministres présents ont exprimé les souhaits les plus vifs pour que l'on trouve une solution pacifique et rapide au problème que connaît ce pays.

### 6.2 Périodicité de la Conférence

Il a été souligné qu'un intervalle de quatre années entre les réunions est trop long. Il a été donc convenu que la Conférence se tienne tous les trois ans.

## 7. RESOLUTIONS

Neuf résolutions ont été présentées. Elles ont été adoptées après discussion (Annexe, MAR/RES./M (IV)).

## 8. LIEU DE LA PROCHAINE CONFERENCE

Le Swaziland a proposé d'abriter la 5<sup>ème</sup> Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

## 9. CEREMONIE DE CLOTURE

### 9.1 Motion de remerciement au Président du Gouvernement de Transition de l'Ethiopie

Dans une motion de remerciement qu'il a lue au nom de la Conférence, S.E.M. Hamandjoda Ajondi, Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales du Cameroun a exprimé sa profonde gratitude à S.E.M. Meles Zenawi, Président du Gouvernement de Transition de l'Éthiopie, au Gouvernement et au Peuple éthiopiens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité typiquement africaine qu'ils ont réservés aux délégués. Il a aussi exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement de Transition de l'Éthiopie d'avoir hébergé la Conférence ainsi que pour les facilités mises à la disposition des participants.

### 9.2 Motion de remerciement au Secrétaire général de l'OUA

S.E.M. Ntsukunyane Mphanya, Ministre de l'Agriculture, des Coopératives et du Marketing du Lesotho, a exprimé la reconnaissance des participants à la Conférence au Secrétaire général de l'OUA pour son message riche de propositions concrètes pour le développement de l'élevage afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire des pays africains. Il a demandé au Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la Conférence.

## 10. Discours de clôture du Président de la Conférence

Dans son discours de clôture, le Président de la Conférence, S.E.M. Awetahgne Alemayehu, Vice-Ministre de l'Agriculture de l'Ethiopie, a déclaré que la Conférence qui touche à sa fin a adopté des résolutions sur les problèmes urgents relatifs au développement de l'élevage en Afrique. Il a émis l'espoir que la mise en oeuvre de ces résolutions par les Etats membres de l'OUA permettra de promouvoir le développement de l'Afrique. Il a fait remarquer que pour accroître la production du bétail, il faut lutter contre les maladies animales, améliorer le matériel génétique et formuler des politiques économiques appropriées. Il a également exprimé la profonde gratitude de son Gouvernement à tous les bailleurs de fonds qui avaient accordé leur assistance au développement des ressources animales en Afrique et a félicité le Bureau interafricain des ressources animales de l'OUA pour l'exécution efficace du Projet de campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine, qui a permis de juguler cette maladie.

Il a ensuite souhaité bon voyage aux Ministres et à tous les autres délégués.

**ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY**

Interafrican Bureau for  
Animal Resources



**ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE**

Bureau Interafricain Des  
Ressources Animales

MAR/RES. 1-9 (IV)

**QUATRIEME CONFERENCE DES MINISTRES CHARGES DES  
RESSOURCES ANIMALES**

**RESOLUTIONS**

**RESOLUTION SUR LE COMMERCE  
DU BETAIL ET DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 11 au 15 Avril 1994,

**Rappelant** le Traité instituant la Communauté Economique Africaine;

**Rappelant** sa résolution MAR/Res. 10 (III) sur la promotion du commerce du bétail et des produits d'origine animale ;

**Consciente** du besoin urgent de développer le commerce interafricain et extra-africain du bétail et des produits d'origine animale;

**Reconnaissant** les effets néfastes de l'importation des produits d'élevage subventionnés d'origine extra-africaine sur le développement de la production animale et du commerce du bétail et des produits d'élevage;

1. **INVITE** les Etats membres et le Secrétaire Général de l'OUA à promouvoir le commerce interafricain et extra-africain du bétail et des produits d'origine animale et, ce faisant :
  - i) **veiller à** la protection du marché africain contre les importations subventionnées de produits d'origine animale;
  - ii) **mettre en place** des structures chargées de suivre le problème du commerce du bétail et des produits d'origine animale;
  - iii) **éditer** un bulletin d'information sur le commerce du bétail et des produits d'origine animale.
2. **INVITE** en outre le Secrétaire Général de l'OUA et les Etats membres en relation avec l'OIE, à suivre les travaux du GATT afin que les barrières sanitaires et autres barrières s'appuient sur des données transparentes et des critères scientifiques.
3. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de faire un rapport sur la mise en oeuvre de la présente résolution au cours de la cinquième session de la Conférence.

## RESOLUTION SUR LA RECHERCHE

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 11 au 15 Avril 1994,

**Préoccupée par** la réduction des ressources financières accordées à l'ILRAD et à l'ILCA par le Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI);

**Consciente de** l'importance de la recherche sur l'élevage pour le développement de l'agriculture en Afrique;

1. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA, aux Etats africains membres du GCRAI et aux autres Etats non membres de ce Groupe de déployer les efforts nécessaires afin que des fonds suffisants soient alloués au futur Institut International de Recherche sur l'Eleavage (IIRE).
2. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de rechercher les fonds nécessaires afin d'apporter un appui technique et financier aux laboratoires nationaux.
3. **INVITE** le Secrétaire Général de l'OUA à tout mettre en oeuvre pour promouvoir les échanges d'informations et d'expertise entre les pays africains dans le domaine de la recherche.
4. **INVITE** en outre, le Secrétaire Général de l'OUA à suivre l'évolution des travaux du GCRAI afin de s'assurer qu'une attention particulière soit accordée au domaine de la recherche sur le développement de l'élevage en Afrique.

## RESOLUTION SUR LE PROJET PARC

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 11 au 15 Avril 1994,

**Considérant** le succès enregistré par le programme PARC, Phase I, caractérisé en particulier par l'extinction de foyers de peste bovine dans presque tous les pays d'Afrique;

**Rappelant** sa résolution MAR/Res.2 (III) sur le Projet PARC;

**Appréciant** l'appui financier de l'Union Européenne et des autres donateurs, l'engagement des pays membres du PARC et l'appui politique apporté par l'OUA au programme;

**Consciente** de l'importance et de la nécessité d'un réseau d'épidémiosurveillance;

1. **EXPRIME** sa gratitude aux donateurs, en particulier à l'Union Européenne, pour son soutien financier et technique continu.
2. **RECOMMANDE** que les pays indemnes de peste bovine depuis plusieurs années et qui ne connaissent pas de risques de réinfection s'engagent dans le processus de déclaration de pays indemne de peste bovine, tel que défini par l'OIE.
3. **DEMANDE** aux pays indemnes de mettre en place un réseau d'épidémiosurveillance intense pour les maladies pestiformes.
4. **DEMANDE** au Secrétaire Général ainsi qu'aux Etats membres de l'OUA de maintenir leur appui politique et financier au programme.
5. **DEMANDE** à l'IBAR en relation avec l'OIE, de tout mettre en oeuvre pour favoriser entre les pays africains d'une part, et entre eux et l'OIE d'autre part, l'échange d'informations et d'expertise.
6. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de poursuivre le Projet PARC et de l'étendre aux pays non encore couverts.

7. **DEMANDE** en outre au Secrétaire Général de l'OUA, d'explorer les voies et moyens pour lutter contre d'autres maladies animales très graves, telles que la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine, la pleuropneumonie contagieuse caprine, la peste des petits ruminants.
8. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de continuer à rechercher des fonds auprès des donateurs et des Etats membres pour la mise en place et le maintien des cordons sanitaires.

**RESOLUTION SUR LA REHABILITATION DES SERVICES DE L'ELEVAGE  
ET LA PROMOTION DE LA PRIVATISATION DE LA PROFESSION  
VETERINAIRE**

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 11 au 15 Avril 1994,

**Considérant**

- i) l'importance de l'élevage dans l'économie des pays africains;
  - ii) les efforts déployés par les Etats et les partenaires en faveur du développement et de la lutte contre les grandes épizooties, notamment par l'Union Européenne et la FAO;
  - iii) que les services de l'élevage, pour être efficaces, doivent avoir des missions bien définies et disposer en conséquence de ressources adéquates;
  - iv) que la privatisation de la profession vétérinaire doit être encouragée, pour une amélioration des prestations de services vétérinaires;
  - v) que le besoin de formation des vétérinaires d'un pays doit tenir compte des capacités nationales d'emploi, du nombre d'unités animales et des systèmes de production agricole et agropastorale.
1. **INVITE** les Etats membres à entreprendre les changements politiques nécessaires au développement de la santé et de la production animales par:
- i) la revitalisation des services de l'élevage, par la réinjection de ressources issues de la mise en place de fonds nationaux de développement de l'élevage et l'allocation ou la recherche des financements nécessaires à une bonne exécution des programmes et projets;
  - ii) la promotion de la privatisation de certains domaines de la profession vétérinaire, l'adoption de textes législatifs et réglementaires y afférents et l'octroi de crédits bancaires à des conditions avantageuses;

2. **INVITE** les bailleurs de fonds à poursuivre leur appui financier pour un meilleur développement de la santé et de la production animales.
3. **EXHORTE** les Etats membres ainsi que les Institutions financières internationales à prendre les mesures appropriées pour une plus grande contribution du secteur de l'élevage à l'économie nationale.

## RESOLUTION SUR LES RESSOURCES GENETIQUES ANIMALES

La Conférence des Ministres, chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 11 au 15 Avril 1994,

**Consciente** de la richesse des ressources génétiques animales africaines;

**Reconnaissant** l'adaptation des génotypes autochtones à l'environnement africain;

**Notant** que quelques races importantes sont en voie d'extinction;

**DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA :

- i. de promouvoir l'identification et la conservation des ressources génétiques animales autochtones pour leur utilisation durable;
- ii. de faciliter la création d'une banque de gènes en Afrique et la création d'un réseau d'informations.

**RESOLUTION SUR LE PROGRAMME PANAFRICAIN  
DE LUTTE CONTRE LES TSETSE ET LA TRYPANOSOMIASE**

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 11 au 15 avril 1994 ;

**Notant** qu'en dépit des nombreuses activités de recherche et de lutte menées au cours des décennies, la situation de la maladie demeure une préoccupation dans de nombreux pays ;

**Considérant** le manque de coordination minimale des projets de lutte en cours d'exécution au niveau régional et continental ;

**Consciente** de la nécessité d'harmoniser les projets de lutte pour un contrôle efficace de la maladie ;

**Notant** avec satisfaction l'expérience de l'OUA/IBAR en matière de coordination des campagnes contre les épizooties africaines, telles que la peste bovine ;

**DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA :

- i) de prendre les dispositions nécessaires en vue du lancement, sous l'égide de l'OUA/IBAR, du programme panafricain de lutte contre les tsétsé et la trypanosomiase;
- ii) de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre systématique de cette résolution et d'en faire rapport au cours de la cinquième session de la Conférence.

## **RESOLUTION SUR LES INTERACTIONS ENTRE L'ELEVAGE ET L'ENVIRONNEMENT**

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 11 au 15 Avril 1994,

**Consciente** du fait que la sécheresse et/ou la désertification constituent l'un des problèmes majeurs pour le développement de l'élevage en Afrique ;

**Consciente** en outre de l'évolution récente de la question de la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, et de son importance comme l'une des préoccupations environnementales majeures de la conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement (Juin 1992);

**Considérant** la place importante qu'occupe l'élevage dans l'économie rurale des régions affectées par la sécheresse et/ou la désertification et leurs conséquences sur le plan écologique et socio-économique, notamment en ce qui concerne le dépérissement de la couverture végétale indispensable pour le développement de l'élevage;

1. **FELICITE** le Secrétaire Général de l'OUA pour les efforts déployés en vue du suivi des négociations relatives à l'élaboration et à l'adoption d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification et/ou la sécheresse dans les pays gravement touchés, en particulier en Afrique.
2. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de sensibiliser le groupe africain participant au processus de négociation sur la nécessité pour le Comité intergouvernemental de négociation de s'assurer que la convention, ainsi que l'Annexe régionale d'application pour l'Afrique, s'appuient sur des dispositions et des programmes locaux, nationaux et sous-régionaux qui favorisent :
  - i) une approche globale et intégrée de la réhabilitation et du développement durable des zones arides, semi-arides et subhumides sèches ;
  - ii) l'élimination de la pauvreté comme une condition fondamentale de l'évolution des sociétés pastorales et d'une meilleure gestion des terres arides et semi-arides ;

- iii) la valorisation de l'élevage et des produits d'origine animale ainsi que le développement des infrastructures de commercialisation, et des ressources humaines comme moyen privilégié d'élimination de la pauvreté et de lutte contre la désertification ;
- iv) l'exploitation rationnelle des connaissances disponibles y compris celles relatives aux systèmes traditionnels d'exploitation du milieu pastoral tels que la transhumance ou le nomadisme qui, loin d'être des facteurs de dégradation du milieu, en constituent des stratégies d'exploitation rationnelle.

## RESOLUTION SUR LA REPRESENTATION DE L'OIE EN AFRIQUE

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 11 au 15 Avril 1994,

**Consciente** de la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts déjà entrepris par l'OIE, l'OUA et la FAO avec l'aide des organismes donateurs, pour aider les Etats membres à résoudre les problèmes, notamment en organisant des sessions de formation et des transferts de technologie ou en désignant des laboratoires de référence africains tels que le PANVAC ;

**Reconnaissant** que ces efforts doivent s'inscrire dans le cadre plus large de l'amélioration de la santé animale en Afrique grâce au renforcement des capacités des services vétérinaires dans le domaine de l'administration, de la gestion, de l'organisation des systèmes de surveillance sanitaire et du contrôle des médicaments vétérinaires ;

**Considérant** que l'Afrique, comme les autres régions du monde, devrait disposer d'une représentation régionale de l'Office international des épizooties (OIE), organisation de référence du GATT pour les problèmes sanitaires liés au commerce du bétail et des produits d'origine animale ;

**INVITE** le Secrétaire Général de l'OUA, en collaboration avec le Directeur Général de l'OIE et en liaison avec les autres organisations internationales et les organismes donateurs (Banque africaine de développement et Union européenne notamment) à faciliter l'ouverture d'une représentation régionale de l'OIE en Afrique.

**RESOLUTION SUR LE CENTRE PANAFRICAIN DE CONTROLE  
DES VACCINS VETERINAIRES (PANVAC)**

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 11 au 15 Avril 1994,

**Considérant** l'importance de l'élevage pour les économies africaines ;

**Consciente** que l'incidence des maladies constitue un obstacle majeur au développement de l'élevage ;

**Consciente** de l'importance du contrôle de la qualité des vaccins dans les programmes de prévention ;

**Considérant** les excellents résultats obtenus par le PANVAC dans l'amélioration de la qualité des vaccins contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine produits en Afrique;

**Notant avec satisfaction** que le "Code de bonnes pratiques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires" adopté conjointement par l'Office international des épizooties (OIE) et le Codex Alimentaire FAO/OMS a déjà servi de base à plusieurs Etats membres de l'OUA pour élaborer leurs réglementations nationales d'enregistrement des médicaments vétérinaires et harmoniser les méthodes et le contrôle de ces médicaments ;

**Préoccupée par** les problèmes que rencontrent certains Etats membres pour contrôler la qualité des médicaments vétérinaires qu'ils fabriquent ou importent, faute de ressources humaines, matérielles ou financières indispensables ;

**RECOMMANDE :**

- i) que le PANVAC continue de jouer le rôle d'une Institution continentale d'excellence qui garantit la qualité des vaccins produits/utilisés en Afrique, en se référant aux normes internationales établies par l'OIE.
- ii) qu'il serve de centre de formation des cadres africains en vaccinologie vétérinaire.
- iii) que l'OUA et la FAO mettent tout en oeuvre afin de préserver les acquis du PANVAC et d'étendre ses activités à d'autres produits.

## MOTION DE REMERCIEMENT

AU

### GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE ETHIOPIENS

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 11 au 15 avril 1994.

**Considérant** les excellentes facilités mises à la disposition de la Conférence par le Gouvernement et le Peuple éthiopiens, et notant l'accueil chaleureux et l'hospitalité typiquement africaine réservés à tous les délégués ;

1. **EXPRIME** sa profonde gratitude au Gouvernement de Transition de l'Ethiopie pour avoir accepté d'abriter les présentes assises et assuré leur succès,
2. **NOTE** avec satisfaction le discours prononcé à l'ouverture des travaux par Son Excellence M. Tamerat Layne, Premier Ministre du Gouvernement de Transition de l'Ethiopie.
3. **EXPRIME** sa profonde reconnaissance à Son Excellence M. Meles Zenawi, Président du Gouvernement de Transition de l'Ethiopie et au Peuple éthiopien pour leur hospitalité fraternelle et chaleureuse.

Fait à Addis Abéba, le 15 avril 1994

**MOTION DE REMERCIEMENT**

**AU**

**SECRETAIRE GENERAL DE L'OUA**

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales, réunie en sa quatrième session ordinaire à Addis Ababa, Ethiopie, du 11 - 15 Avril 1994,

**Après avoir entendu** le message de Son Excellence Dr. Salim Ahmed Salim, Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine ;

1. **REMERCIÉ** le Secrétaire Général de l'OUA pour son message riche de propositions concrètes pour le développement de l'élevage, afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire des Etats Africains.
2. **LUI DEMANDE** de prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la Conférence.

## QUATRIEME CONFERENCE DES MINISTRES CHARGES DES RESSOURCES ANIMALES

Addis Abéba, Ethiopie, 11 - 15 Avril 1994

---

### ORDRE DU JOUR

#### JEUDI 14 AVRIL

- 10H00 - 11H00 - Cérémonie d'ouverture
- 1) Discours de bienvenue par  
S.E. Dr. J.K. Arap Misoi,  
Vice-Ministre de l'Agriculture, du  
Développement de l'élevage et du  
Marketing de la République du Kenya
  - 2) Discours de  
S.E. Dr. Salim Ahmed Salim,  
Secrétaire général de l'OUA
  - 3) Discours d'ouverture par  
S.E.M. Tamerat Layne,  
Premier Ministre du Gouvernement de  
Transition de l'Ethiopie
- Pause**
- 15H00 - 17H30 - Election du bureau  
Adoption du programme
- Allocutions prononcées par  
les représentants de la CEE, de la FAO et de l'OIE
  - Examen du rapport et des recommandations de la réunion des  
Directeurs
- 18H00 - Réception

## **VENDREDI 15 AVRIL**

- 10H00 - 11H00 - Reprise de l'examen du rapport et des recommandations de la réunion des Directeurs
- 11H00 - 12H30 - Questions diverses
- 12H30 - 13H00 - Date et lieu de la prochaine réunion
- 13H00 - Déjeuner
- 16H00 - 17H00 - Adoption du rapport et des résolutions
- 17H00 - 17H30 - Cérémonie de clôture

## ALLOCUTION PRONONCEE

par

**M. G. Von Brochowski**  
**Chef de la Délégation de la Commission Européenne en Ethiopie**

Votre Excellence le Dr. Salim Ahmed Salim,  
Secrétaire général de l'OUA,  
Votre Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Vos excellences Messieurs les Ministres,  
Honorables Participants et Invités,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais exprimer mes remerciements à l'OUA de m'avoir invité à prendre la parole à la quatrième Conférence des Ministres chargés des Ressources animales. En effet, la Commission européenne a depuis toujours accordé un intérêt à ce secteur et en particulier à l'amélioration de la santé animale qui demeure un problème majeur pour beaucoup d'Etats africains. Une manifestation éclatante de ce problème a été les effets dévastateurs de la peste bovine.

Depuis 1986, lorsqu'un Accord de financement fut signé entre l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et la Commission Européenne (CE) pour la Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine, nous avons toujours encouragé les réunions ministérielles et les discussions de haut niveau qui ont eu lieu en Afrique et ce, parce que dès le départ nous nous sommes rendus compte à Bruxelles que la lutte contre la peste bovine n'est pas seulement une question technique mais aussi une affaire politique.

Depuis la création du Fonds Européen de Développement au début des années 1960, la peste bovine a fait l'objet d'une attention particulière, tout d'abord dans le cadre d'un projet conjoint avec d'autres donateurs, qui a presque été couronné de succès. Au début des années 1970, nous pensions que nous avons éradiqué la peste bovine du continent africain mais nous avons crié victoire trop tôt. Dix ans plus tard, on a constaté que la peste bovine était de retour sur une grande échelle du fait que les services vétérinaires dans plusieurs pays africains ne disposent pas de fonds suffisants pour diverses raisons.

C'est grâce au Directeur du Bureau interafricain des ressources animales qui est aujourd'hui le même qu'en 1986 que l'Organisation de l'Unité Africaine a accepté l'idée d'entamer un dialogue sur le financement durable des services de l'élevage.

Ces démarches ont abouti à la signature d'un Accord de financement entre l'OUA et la Commission Européenne. Je voudrais vous rappeler que depuis le début de la coopération entre l'Europe et l'Afrique, la Commission a accordé 100 millions d'ECU prélevés de nos fonds régionaux. Par ailleurs, un total de 100 millions d'ECU restent disponibles dans le cadre des programmes indicatifs régionaux des pays participants.

Cette approche comportait deux aspects. Dans les pays où la peste bovine fait des ravages, l'aide est accordée sans recourir à la politique de dialogue. Par ailleurs, les fonds sont alloués pour fournir une assistance technique au Bureau interafricain des ressources animales et pour certains projets de recherche. C'est ainsi qu'on a pu mettre au point un vaccin thermostable qui est largement utilisé maintenant dans certaines régions d'Afrique.

Mais comme l'Accord de financement le spécifie, le volet principal du programme est la formulation des politiques de développement de l'élevage en Afrique, qui permettrait par la suite aux services vétérinaires de lutter contre les maladies animales sans solliciter l'aide des donateurs étrangers. La première question à laquelle il faut répondre est la suivante : les éleveurs peuvent-ils payer directement pour les services rendus ? Certains ont déclaré que les éleveurs sont trop pauvres pour payer, mais un autre argument que l'on entend plus souvent est que dans les cas de vaccination obligatoire les éleveurs refuseraient de présenter leurs animaux pour l'immunisation. Nous sommes en 1994 et compte tenu des huit années d'expérience que nous avons, nous pouvons conclure que le taux de participation des éleveurs aux campagnes de vaccination est presque le même dans les pays ayant demandé aux fermiers de payer pour les services rendus et dans ceux qui ne l'ont pas fait.

Au cas où un pays serait de l'avis qu'on ne peut pas demander de contribution directe de la part des éleveurs pour les campagnes de vaccination obligatoire, il est possible d'obtenir de façon indirecte le financement des futures campagnes de vaccination en leur faisant payer les frais, tels que les frais d'abattage ou tout autre impôt spécial. Avec l'introduction de ces mesures, il faudrait faire en sorte que les fonds ainsi générés n'entrent pas automatiquement dans les caisses de l'Etat mais restent disponibles pour les services vétérinaires.

Il existe, toutefois, d'autres possibilités telles que les groupes et les associations d'éleveurs, lorsque les éleveurs veulent prendre en charge la santé de leur bétail.

Une autre possibilité est d'octroyer des prêts aux vétérinaires qui désirent se lancer dans le secteur privé et d'adapter les conditions d'obtention de prêt à leurs conditions de travail. Sous cette option, les éleveurs doivent payer pour les services rendus mais la vente de leurs produits d'origine animale doit être rentable. Nous avons souvent noté que l'importation des produits d'origine animale porte préjudice à la production locale. Un exemple récent qui a beaucoup retenu l'attention est l'importation de viande bovine en Afrique de l'Ouest. Une autre option sera le prélèvement à l'importation sur les produits d'origine animale importés et l'argent ainsi collecté sera utilisé pour le fonctionnement des services vétérinaires.

Quels sont les principaux résultats obtenus depuis la signature de l'Accord de financement OUA/CE en 1986 ?

Tout d'abord il y a une baisse considérable du nombre de cas de peste bovine signalés. Ensuite, dans certains pays, des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne le financement des services vétérinaires. Dans ce contexte, la privatisation est devenue une question d'actualité et reste très à la mode. Mais plusieurs pays ont mis du temps pour démarrer et ce, parce qu'il fallait souvent modifier les lois et l'intervention de l'Etat pour ne pas nuire aux nouveaux vétérinaires privés. Cependant, il existe des exemples où les services offerts par le secteur privé l'ont été à un coût beaucoup plus réduit.

Pour conclure, je peux affirmer que la Commission Européenne voudrait continuer avec cette politique comme stipulé dans l'Accord de financement avec l'OUA/IBAR en 1986. Nous espérons que les pays participants appliqueront progressivement les principes expliqués plus haut afin que les campagnes de vaccination atteignent enfin les objectifs fixés qui sont non seulement l'éradication de la peste bovine mais aussi la mise en place de services de l'élevage autonomes.

Une fois que l'on réalisera ces objectifs, il se pourrait que d'autres fonds soient disponibles pour entreprendre d'autres activités. Après tout, l'objectif final est d'accroître la qualité et la valeur de la production animale en Afrique. Mais cela ne peut pas se réaliser en mettant uniquement l'accent sur la santé animale, il faut aussi accorder la même attention à d'autres aspects tels l'alimentation du bétail.

Il nous faut dire un dernier mot concernant l'IBAR. Ce Bureau a entrepris une action très positive en diffusant le message selon lequel les services vétérinaires en Afrique doivent s'autofinancer. A long terme, nous espérons que l'IBAR pourra aussi tirer profit de cette politique et qu'il pourra continuer à le faire et à l'étendre au secteur de l'élevage.

Nous ne pouvons pas conclure sans exprimer notre reconnaissance pour la coopération dont nous avons bénéficié avec d'autres bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, la FAO, le Fonds d'aide et de coopération de la France, l'Office international des épizooties et l'Administration pour le développement d'outre-mer.

Je vous remercie.

## ALLOCUTION PRONONCEE

par

**Le Représentant de l'Organisation des Nations Unies  
pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)**

Monsieur le Président,  
Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OUA,  
Excellences Messieurs les Ministres,  
Honorables Délégués,  
Mesdames et Messieurs,

J'ai le privilège et le plaisir de vous transmettre les salutations et les meilleurs voeux du Dr Jacques Diouf, Directeur Général de la FAO. Dans cette allocution, je voudrais attirer votre attention sur deux points : l'un porte sur un bref compte-rendu des principaux projets que la Division de la Production et de la Santé animales encourage en Afrique ; l'autre a trait à la façon dont la collaboration peut être renforcée entre vous, Ministres chargés des Ressources Animales et la FAO.

L'objectif de développement des interventions de la FAO concerne les perspectives d'amélioration de la sécurité alimentaire dans tous les pays africains. Les populations rurales dépendent largement des animaux domestiques et dans une certaine mesure de la faune sauvage pour leurs besoins alimentaires ainsi que pour les labours et la fertilisation de zones étendues nécessaires à la production d'une récolte adéquate souvent sujette à de faibles niveaux de productivité.

La répartition et la productivité de l'élevage en Afrique sont minées par une combinaison de maladies, certaines contagieuses, certaines transmises par la mouche tsétsé et les tiques et certaines de nature non-contagieuse, ainsi que sa mauvaise nutrition et gestion et le manque de développement efficace du meilleur matériel génétique. En guise de comparaison, il importe de noter que l'Amérique latine, région en développement et un peu plus petite que l'Afrique, mais disposant de zones écologiques semblables, d'une composante pastorale légèrement plus petite et où la trypanosomiase n'existe pas, dispose d'une population bovine deux fois supérieure à celle de l'Afrique et d'une production laitière par animal deux fois plus élevée.

Ceci m'amène au premier programme inscrit sur la liste à savoir la trypanosomiase animale africaine ou T.A.A. En 1978, grâce au financement du PNUD, la FAO a créé le Centre régional de formation des cadres moyens chargés de la lutte contre la T.A.A. à Lusaka, Zambie. A ce jour, 152 stagiaires anglophones originaires de 17 pays africains et plus particulièrement de la SADCC ont participé au stage annuel de 28 semaines.

D'autres projets en préparation sur la T.A.A. comprennent un programme régional à l'intention de huit pays en Afrique de l'est, dont le financement de la composante Kenya/Ouganda, s'élevant à 17 millions d'ECU, a été confirmé ; la seconde phase d'un projet belge financé par la FAO au Togo ; des projets en Tanzanie et à Zanzibar financés par la FAO et l'AIEA ; l'intensification de la lutte contre la trypanosomiase dans les zones libérées de l'onchocercose de 11 pays de l'Afrique de l'ouest etc. De nouvelles techniques simples et respectueuses de l'environnement comme les pièges, les cibles et le bétail traité aux insecticides sont de plus en plus utilisées pour éradiquer les populations de mouches et réduire l'incidence de la transmission des maladies en particulier dans les zones où l'on peut pratiquer l'agriculture et l'élevage. Au nombre de ces approches innovatrices citons l'utilisation des techniques modernes telles que les systèmes d'information géographique et l'imagerie satellite permettant de cartographier la répartition éventuelle des mouches tsétsé et qui nous ont permis d'améliorer notre capacité de mieux cibler les mesures de lutte. Cette approche est appliquée dans un projet pilote au Togo et s'insère dans le cadre de la lutte intégrée contre la mouche tsétsé et la trypanosomiase couplée à des programmes d'utilisation des terres.

Le second point sur ma liste concerne des projets jumeaux, la Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine (PARC) et le Centre panafricain de contrôle des vaccins vétérinaires (PANVAC). La peste bovine se limite à présent au sud du Soudan, à l'Éthiopie et probablement à l'Érythrée. Des récentes réunions du PARC au Caire et à Dakar, il ressort que la campagne est à présent parvenue au stade de l'éradication. Il faut rappeler que les activités de la FAO visent principalement à fournir un solide appui technique à la campagne en matière d'analyse épidémiologique continentale, de sérosurveillance, d'assurance de la qualité des vaccins, des techniques de communication et de programmes en vue de la participation effective des communautés rurales. Les prestations de service de la FAO ont été très importantes mais les problèmes de financement se posent encore aujourd'hui.

L'autre projet jumeau est le PANVAC qui a démarré plutôt modestement en 1986 lorsque les deux experts de la FAO ont été affectés l'un à Addis Abéba et l'autre à Dakar. Ils avaient pour mandat de mettre au point le contrôle de la qualité des vaccins prioritaires produits en Afrique, en mettant l'accent sur la peste bovine et la formation en technologie des vaccins. Les deux unités ont constitué le PANVAC. Toutefois, l'unité de Dakar a dû fermer ses portes en septembre 1993 par manque de fonds et toutes les activités de PANVAC se sont renforcées à Debre Zeit. A présent, le financement du PANVAC a été obtenu pour une nouvelle période de trois mois. Sa fermeture et le licenciement du personnel ont été évités de justesse. Nous en sommes reconnaissants à la CEE qui a alloué des fonds pendant cette période transitoire et nous espérons que le PANVAC poursuivra ses activités.

Nous voulons éviter l'échec d'un excellent système et du réseau installé par le PANVAC ainsi que la perte du personnel aux compétences exceptionnelles. Il est essentiel que les services de contrôle de qualité du PANVAC se poursuivent afin de sauvegarder la qualité du vaccin utilisé dans la Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine à laquelle l'Union Européenne a apporté à elle seule une contribution de plus de 200 millions d'ECU au cours des dernières années.

Les deux projets à savoir, le PARC et le PANVAC, ont été récemment inclus dans un Programme mondial d'éradication de la peste bovine (GREP). D'ici l'an 2010, on s'attend à ce que la FAO initie un programme mondial pour l'éradication totale de la peste bovine du globe. Je suis heureux de vous informer que le Directeur Général attache une grande priorité aux efforts de la FAO visant à aider les pays membres à surmonter les entraves imposées par les maladies épizootiques. Ainsi, sous réserve de l'approbation du Conseil de la FAO, la Division de la Production et de la Santé animales de l'Organisation recevra bientôt des fonds spéciaux pour les activités du Secrétariat du GREP afin de permettre les réunions de coordination, les recherches et enquêtes menées par les consultants, le contrôle des virus par le Laboratoire mondial de référence, les groupes consultatifs scientifiques, le contrôle et l'harmonisation des campagnes à l'échelle mondiale, les études d'analyse de risque, la production des guides techniques et la diffusion des informations et données. Par ailleurs la capacité de la FAO à réagir face aux cas d'urgence sera hautement améliorée par la création d'un programme transfrontalier de lutte contre les maladies et parasites du bétail et des plantes, dénommé EMPRES (Emergency Prevention System). Je dois souligner que l'action internationale à l'instar de celle de la FAO, ne peut qu'améliorer et non remplacer vos propres programmes et politiques. Par conséquent, nous apprécions tous les efforts déployés en Afrique pour procéder aux réformes de politique de l'élevage en vue de mettre en place des services vétérinaires durables. Permettez-moi de souligner qu'une composante d'une telle réforme doit avoir un service vétérinaire viable et se doter d'une hiérarchie bien définie pour prendre des mesures vétérinaires appropriées dans la lutte contre les maladies épizootiques, instituer des programmes de surveillance des maladies, la prévention et l'alerte rapide afin de consolider les acquis des programmes tels que le PARC. Ainsi le programme EMPRES devrait-il être en mesure d'améliorer la capacité des services vétérinaires, de prévenir les maladies en émergence et, au cas où elles se déclencheraient, d'être en mesure de les juguler rapidement.

Bien qu'il existe en Afrique beaucoup d'autres projets de la FAO en matière de santé animale je n'en mentionnerai que deux. Il s'agit du Programme d'éradication de la Lucilie Bouchère en Afrique du Nord et du Programme à financement multiple de lutte intégrée contre les tiques et les maladies transmises par les tiques en Afrique orientale, centrale et australe.

Excellences, permettez-moi de vous rappeler que la lutte contre les maladies animales et l'amélioration de la santé du bétail constituent une composante majeure de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la pauvreté. J'ai déjà fait une comparaison sommaire des statistiques de l'élevage entre l'Afrique et l'Amérique latine. Cette comparaison est encore plus défavorable à l'Afrique lorsqu'on considère l'importance de l'élevage et sa contribution au commerce international. L'Afrique a une balance commerciale déficitaire en matière de fourniture de viande et de lait. La malnutrition protéique fait rage en Afrique et le continent joue un rôle négligeable dans le commerce international du bétail et des produits de l'élevage. Les maladies et la nutrition semblent être les plus graves entraves au développement de l'élevage en Afrique. Vous n'êtes pas sans savoir que les nouvelles dispositions du GATT visant à supprimer l'essentiel des barrières douanières considèrent toujours les maladies épizootiques comme une entrave légitime au commerce. Par conséquent, l'Afrique a besoin d'un effort conjugué pour venir à bout de ces deux contraintes majeures.

Dans son oeuvre d'appui au développement du secteur de la viande en Afrique au cours de la dernière décennie, la FAO a mis l'accent sur la disponibilité des ressources humaines vétérinaires en matière d'inspection de la viande lorsqu'elle s'est rendue compte que des services efficaces d'inspection de la viande constituent des préalables à l'amélioration du secteur de la viande en Afrique.

Grâce au financement de la DANIDA, la FAO a créé en 1984 au Botswana un Centre régional de formation des inspecteurs et des techniciens de la viande pour les pays africains anglophones. Au cours des cinq ans du projet, environ 350 inspecteurs de viande et vétérinaires ont été formés pendant des stages de trois mois. Les stagiaires devaient ensuite agir en tant que formateurs dans des stages nationaux d'inspection de la viande dans leurs pays respectifs. En raison de la forte demande pour ce type de stages, à la fin du projet DANIDA, des stages supplémentaires ont été organisés par la FAO au niveau régional. Un stage a été organisé au Mozambique en 1992 à l'intention des pays africains lusophones et un autre au Soudan en 1993 (en arabe) pour les pays d'Afrique du nord. Pour 1994/95, la FAO envisage à nouveau d'organiser des stages régionaux d'inspection de viande (en anglais) auxquels les stagiaires francophones qui maîtrisent l'anglais pourraient également participer. Ces stages seront organisés au Zimbabwe et il est prévu trois stages de cinq semaines.

La tendance à l'utilisation universelle d'une ou deux races de chaque espèce de bétail servant à l'alimentation et à l'agriculture s'est intensifiée au cours des années récentes. Cette situation fait courir, de plus en plus, un grave risque de perte de la majorité des ressources génétiques de chaque espèce. Grâce à l'aide des Etats membres de l'OUA et à d'autres pays, la FAO a entamé des enquêtes à l'échelle mondiale sur l'état des 4 000 espèces animales qui se sont développées pendant plus de 10 000 ans de domestication et adaptées à diverses conditions du milieu, capables également de produire une gamme de produits alimentaires et agricoles à savoir la viande, le lait, les fibres, le cuir, la force de traction, les engrais, le combustible et de servir de garantie en périodes difficiles. Le caractère surprenant des résultats initiaux de ces enquêtes montrent que 30 à 40 % des ressources génétiques de l'élevage mondial courent actuellement un grand risque de disparition. Une fois perdues, ces ressources génétiques uniques disparaissent à jamais. Les pressions démographiques et économiques et la mauvaise utilisation des biotechnologies ont accentué davantage encore le rythme de ces pertes. Et pourtant, la diversité génétique est essentielle à la sécurité alimentaire à long terme et pour maintenir l'agriculture viable à tous les niveaux des systèmes de production et de l'environnement.

La FAO a pour mandat de concevoir, d'assurer le financement, d'exécuter et de maintenir un programme exhaustif de gestion des ressources génétiques animales au niveau mondial et de conservation de la diversité d'environ 40 espèces d'animaux domestiques qui interviennent dans l'alimentation et l'agriculture, suite aux décisions du Conseil et de la Conférence et à l'engagement qu'elle a pris conformément à la Convention sur la diversité biologique. Un programme d'action Spécial a été initié.

Les éléments techniques et les structures opérationnelles de ce nouveau programme peuvent permettre de réduire le niveau alarmant d'érosion génétique et de mieux utiliser la biodiversité. Les Etats membres de l'OUA en font maintenant partie.

La FAO envisage d'organiser deux stages en banque génétique et en procédures de gestion des banques de données en mai, et en cas de financement, d'entreprendre deux missions d'identification de projet régional pour couvrir les Etats membres. Dans le courant de l'année prochaine, on espère créer de grands projets de coordination sous-régionale afin de parachever l'inventaire des ressources génétiques africaines, d'améliorer notre compréhension de ces ressources par le contrôle et la caractérisation, intensifier la formation et les communications, lancer des programmes de développement afin de contribuer à la sécurité alimentaire à long terme et de déposer dans les banques génétiques les échantillons qui risquent d'être affectés par l'érosion génétique.

J'aborde à présent le second volet de cette présentation notamment ce que nous attendons de votre collaboration. Il s'agit de se concentrer sur la façon de renforcer la coopération, de promouvoir la communication, de développer les projets et de les garder dans vos listes prioritaires.

J'aimerais souligner l'excellente collaboration existant entre la FAO et les Etats membres de l'OUA dans un grand nombre et un large éventail de projets. Il est toujours réconfortant de voir les résultats tangibles et constructifs découlant des efforts de collaboration d'une diversité de gens, de croyances, de politiques, d'intérêts et d'approches. Nous espérons que nos efforts soutenus et les vôtres nous amèneront de plus en plus près de l'objectif commun de la sécurité alimentaire : veiller à ce que chacun puisse avoir suffisamment à manger et éventuellement des lendemains meilleurs.

Les communications entre la FAO et vos gouvernements respectifs s'améliorent chaque jour en raison des progrès techniques et des meilleurs moyens de transport; par conséquent ma préoccupation majeure va au-delà de ces considérations. Mieux, je m'attacherai à la communication au sein des pays membres de l'OUA en particulier en ce qui concerne les problèmes transfrontaliers. Les virus, les bactéries, les insectes vecteurs et divers autres vecteurs potentiels de maladies animales sont connus pour ne pas respecter les frontières. Ce n'est que par le biais de la détection précoce et le règlement des problèmes frontaliers qu'on peut réaliser le progrès pour juguler la propagation de ces maladies transfrontalières. La communication réciproque entre les pays aux frontières communes et l'échange des données et des informations constituent donc une condition sine qua non pour la réussite des interventions des programmes régionaux et internationaux tels que ceux que j'ai cités.

Pour terminer un rappel: on oublie quelquefois que les agences donatrices ont une politique à suivre et ne financent que les projets privilégiés par les gouvernements concernés et figurant en tête de liste des plans nationaux de développement. Par conséquent, je voudrais vous rappeler que tous les programmes et projets, qu'ils aient été mentionnés ici ou non, devraient être considérés à la lumière des priorités de développement de vos pays et/ou régions respectifs. Pour leur donner une chance de financement et d'exécution vous devriez vous assurer que ces projets prioritaires et futurs continuent de figurer au Programme national de développement de votre pays.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

## ALLOCUTION PRONONCEE

par

**Dr. J. Blancou,**  
**Directeur Général de l' Office International des Epizooties**

Monsieur le Président,  
Votre Excellence Monsieur le Ministre du Gouvernement de Transition de l'Ethiopie,  
Votre Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OUA,  
Vos Excellences Messieurs les Ministres,  
Honorables Délégués,  
Mesdames,  
Messieurs.

C'est un grand honneur pour l'Office international des épizooties que d'avoir été convié à participer à cette Quatrième Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales des Etats Membres de l'OUA, et un honneur pour moi d'avoir été invité à prendre la parole à l'ouverture de cette Conférence.

Au nom du Président Amadou Samba Sidibé et au nom du Comité international de l'OIE je vous en remercie vivement.

Comme vous le savez certainement, l'Office international des épizooties est aujourd'hui considéré comme l'organisation mondiale de la santé animale. A ce titre il a reçu la mission d'informer immédiatement les Gouvernements de tous les pays membres de l'existence ou de l'apparition de toute maladie animale grave dans le monde, d'harmoniser les règles du commerce des animaux et des produits d'origine animale et de coordonner la lutte contre ces maladies. Par ailleurs, fidèle à l'esprit de solidarité qui l'anime depuis sa création en 1924, l'OIE consacre une grande partie de ses ressources à l'aide aux pays en développement, notamment aux pays africains.

La participation de l'OIE à cette Conférence ministérielle est donc devenue une tradition bien établie. Elle a prouvé son utilité et son importance puisque l'OIE est resté ainsi pleinement associé à l'effort que font tous les Etats membres de l'OUA pour contrôler les épidémies animales qui menacent le continent africain tout entier. Parmi ces épidémies il faut hélas reconnaître que pour des raisons climatiques et écologiques beaucoup trouvent à la fois leur source principale et leur réservoir en Afrique, notamment la peste bovine, la fièvre de la Vallée du Rift, la peste des petits ruminants, la peste équine, la peste porcine africaine, la dermatose nodulaire contagieuse ou la péripneumonie contagieuse bovine.

La peste bovine en particulier, que l'OUA a combattue avec tant de succès avec l'aide de l'OIE au début des années 1980 puis aujourd'hui avec celle de l'Union européenne et de la FAO, n'est pas encore éradiquée d'Afrique.

Cette situation est particulièrement inquiétante car, à la fin de ce siècle, le cheptel africain risque d'être considéré comme le plus pollué de la planète, sur le plan microbiologique.

Cette considération pourrait exclure l'Afrique toute entière du commerce international des animaux. Mais le **Code zoo-sanitaire international** de l'OIE qui prévoit la création des zones libres de maladies au sein d'un pays, peut aider les pays de l'OUA à défendre leurs exportations nationales et affronter la concurrence des produits étrangers.

Car les maladies animales ne se contentent pas de ruiner individuellement les éleveurs et de menacer la santé de leur famille. Elles peuvent, maintenant, toucher à tout ce qui fait la richesse des Etats membres de l'OUA : la santé de leur population humaine, la qualité de leur environnement, leur commerce international ou les ressources tirées du tourisme. Les derniers accords du GATT, qui vont libérer le commerce mondial, vont restreindre les échanges d'animaux aux seuls pays qui pourront démontrer la qualité des produits de leur élevage. L'Afrique doit s'apprêter à relever ce défi.

Pour aider cette région du monde, l'OIE a pris de nombreuses initiatives, notamment celle d'organiser des cours sur les méthodes d'administration et de gestion des services vétérinaires ainsi que sur l'enregistrement et le contrôle des médicaments vétérinaires à Arusha, à Dakar, à Bamako, à Harare et à Rabat. Il a également ouvert deux Centres collaborateurs chargés de la formation des spécialistes africains du diagnostic et de contrôle des maladies animales, en France et en Afrique du Sud. Il organise, la semaine prochaine au Botswana, une conférence mondiale sur les maladies contagieuses. Enfin en 1993, le Comité de l'OIE a pris deux décisions concrètes : celle de modifier le Code zoo-sanitaire international pour faciliter et encourager la création des zones libres d'épidémies animales notamment en Afrique, et celle de créer un fonds d'urgence pour aider les pays les plus démunis. Ce fonds vient d'être utilisé avec succès en Egypte pour lutter contre la fièvre de la Vallée du Rift.

Soyez assurés, Messieurs les Ministres, que les 136 Pays membres de l'OIE n'ont qu'un souhait : c'est que l'Afrique puisse continuer à exploiter et échanger le bien précieux que constitue son cheptel animal, domestique et sauvage. C'est pour encourager et aider tous les Etats membres de l'OUA que je viens aujourd'hui m'exprimer au nom du Comité international de l'OIE.

Mais je ne saurai terminer mon allocution, Mesdames et Messieurs, sans rendre hommage à l'OUA et tout particulièrement au Docteur Masiga, Directeur de l'IBAR, ainsi qu'à toute l'équipe qui l'entoure et aux Chefs de tous les Services vétérinaires africains, pour leurs actions courageuses au bénéfice de la santé animale et pour leur précieuse collaboration avec l'OIE.

Si tel était le vœu de votre Conférence cette collaboration pourrait se renforcer par la création d'une représentation de l'OIE en Afrique. Cette représentation aurait pour mission, en étroite liaison avec l'OUA/IBAR, de renforcer les capacités des services vétérinaires africains en matière de surveillance épidémiologique, d'administration et de contrôle des médicaments vétérinaires.

C'est dans cet espoir que je souhaite de tout coeur un plein succès à votre Conférence et vous remercie de votre attention.

**4TH CONFERENCE OF MINISTERS  
RESPONSIBLE FOR ANIMAL RESOURCES**

**4EME CONFERENCE DES MINISTRES  
CHARGES DES RESSOURCES ANIMALES**

Addis Ababa, Ethiopia, 11-15 April, 1994

Addis Abéba, Ethiopie, 11-15 Avril 1994

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS**

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALGERIA/ALGERIE**

S.E.M. Amar Bendjama  
Ambassadeur d'Algérie  
Ambassade d'Algérie  
P.O. Box 5750  
ADDIS ABABA, Ethiopie  
Tél : 65 23 00

M. Ahmed Hachemi  
1<sup>er</sup> Secrétaire  
Ambassade d'Algérie  
P.O.Box 5750  
ADDIS ABABA, Ethiopia  
Tel : 65 23 00

**ANGOLA**

H.E.Mr. Toko Diakenga Serao  
Ambassador  
Embassy of Angola  
ADDIS ABABA, Ethiopia  
Tel : 51 00 85

Mr. Manuel Gomes Dos Santos  
Counsellor  
Embassy of Angola  
ADDIS ABABA, Ethiopia  
Tel : 51 00 85

Mr. Tete Antonio  
2nd Secretary  
Embassy of Angola  
ADDIS ABABA, Ethiopia  
Tel : 51 00 85

**BENIN**

M. Sogbohossou Anatole Cakpo  
Directeur de Cabinet/Ministre du Développement Rural  
B.P. 03-2900  
COTONOU

Dr. Latifou Sidi  
 Directeur de l'Elevage  
 Ministère du Développement Rural  
 B.P. 03-2900  
 COTONOU  
 Tel : (229) 30 04 10/30 04 96/33 02 85  
 Fax : (229) 30 03 26  
 Telex: 5320

## BOTSWANA

Dr. Tsholofelo Diteko  
 Director  
 Department of Animal Health and Production  
 Private Bag 0032  
 GABORONE  
 Fax : (267) 37 11 69  
 Tel : (267) 35 06 16

## BURUNDI

M. Ndikuriyo Egide  
 Conseiller  
 Ambassade de Burundi  
 ADDIS ABEBA, Ethiopie

## CAMEROON/CAMEROUN

H.E.M. Hamandjoda Ajondi  
 Minister of Livestock, Fisheries  
 and Animal Industries  
 YAOUNDE

Dr. Hamadou Saidou  
 Directeur des Services Vétérinaires et  
 Coordonnateur du Projet PARC  
 Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales  
 YAOUNDE  
 Tel : 31.60.48(237)  
 Telex: 8420 kn  
 Fax : 22.14.05

Dr. Djiena Wembou  
 Charge d'affaires  
 Embassy of Cameroon  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

Mr. Saidou  
 Director of Livestock  
 YAOUNDE

Mr. Justin Ivo Njumbe  
1st Secretary  
Embassy of Cameroon,  
ADDIS ABABA, Ethiopia

Mr. Ma'a Ole Edouard  
2nd Secretary  
Embassy of Cameroon  
ADDIS ABABA, Ethiopia

## **CAP VERT/CAPE VERDE**

Dr David Do Rosa'rio Monteiro  
Directeur Général de l'Agriculture,  
de la Sylviculture et de l'Elevage  
Direction de la Coopération du Ministère des  
Pêches, de l'Agriculture et de l'Animation  
Rurale du Cap Vert  
PRAIA  
Fax : (0238) 61 63 84  
Télex: 6072  
Tél : (0238) 61 64 18/19/21

## **COMOROS/COMORES**

Dr. Ahmed Said Allaoui  
Directeur de l'Elevage  
Ministère du Développement Rural, de la Pêche et de l'Environnement  
BP 41  
MORONI  
Fax : (269) 73 25 11  
Telex: 241 PUBLIC KO

## **COTE D'IVOIRE**

Dr. Traoré Adama  
Directeur des Productions d'Elevage  
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales  
B.P.V. 84  
ABIDJAN  
Tel : (225) 22 69 77  
Fax : (225) 22 45 33  
Telex: 21732 MIDER

Mr. Robert Ly  
Embassy of Cote d'Ivoire  
ADDIS ABABA, Ethiopia

**DJIBOUTI**

S.E.M. Djibril Djama Elabe  
 Ambassadeur  
 Ambassade de Djibouti  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

M. Mohamed Ismael  
 Conseiller  
 Ambassade de Djibouti  
 ADDIS ABABA, Ethiopie

M. Yacin Ahmed Dini  
 Conseiller  
 Ambassade de Djibouti  
 ADDIS ABABA, Ethiopie

Dr. Mohamed Ali Kamil  
 Directeur de l'Elevage et des Pêches  
 Ministère de l'Agriculture et du Développement  
 Rural  
 B.P. 297  
 DJIBOUTI  
 Tél : 35 10 25/35 13 01  
 Telex: djibfish 5967 dj

**EGYPT**

Prof. Ali Abd El Moneim Moussa  
 National PARC Coordinator  
 Chairman of General Org. of Vet. Services  
 DOKKI, CAIRO  
 Fax : 71 06 92/36 00 037  
 Tel : 34 81 750

Dr. M.O.R. Elzoghaly  
 Assistant National PARC Coordinator  
 Ministry of Agriculture  
 General Org. of Vet. Services  
 DOKKI, CAIRO  
 Fax : 71 06 92/36 00 037  
 Tel : 34 81 750

Mr. Alaa M.Elsheikh  
 Diplomatic Attaché of Egyptian Embassy  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

Dr. Mol Laurens  
 Veterinary Consultant  
 EEC/FSDP/RP-Egypt  
 P.O. Box 443  
 DOKKI CAIRO

**ERITREA/ERYTHREE**

Dr. Tesfai Gherimazion  
 Ministry of Agriculture  
 P.O. Box 1048  
 ASMARA

Mr. Afewerki Abraha  
 Counsellor  
 Embassy of the State of Eritrea  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

Mr. Yosief Habtemichael  
 Economic Affairs Officer  
 Embassy of the State of Eritrea  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

Dr. Ghebrehiwet Teame  
 Director of Veterinary Services  
 P.O. Box 1048  
 ASMARA  
 Tel : 18 10 77/11 37 06

Dr. Andom Ghebretensaie  
 Head of Animal Resources  
 Ministry of Agriculture  
 P.O. Box 1048  
 ASMARA

**ETHIOPIA/ETHIOPIE**

Dr. Awetahgne Alemayehu  
 Vice Minister of Agriculture  
 ADDIS ABABA

Dr. Abebe Wondimu  
 Ministry of Agriculture  
 P.O. Box 62397  
 ADDIS ABABA

Dr. Fikre Yoseph  
 Head National Veterinary Institute  
 Ministry of Agriculture  
 DEBRE ZEIT

Dr. Hadera Gebru  
 Principal Forage Agronomist  
 Ministry of Agriculture  
 P.O. Box 7066  
 ADDIS ABABA

Dr. Hailu Kassa  
Ministry of Agriculture  
ADDIS ABABA

Dr. Girma Damte  
Head Information & Public Relation Officer  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 154883  
ADDIS ABABA

Dr. Mulushewa Beshohe  
Senior Animal Health Assistant  
Ministry of Agriculture  
ADDIS ABABA

Dr. Sintayehu Gebre Mariam  
Head, Aimal & Fishery Resources  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box  
ADDIS ABABA

Dr. Taffese Mesfin  
General Mnager  
TLDP  
P.O. Box 1052  
ADDIS ABABA

Dr. Tamirat Haile Yesus  
PARC National Coordinator  
Ministry of Agriculture  
ADDIS ABABA

Dr.Gysbertus Gerarous Maria Van 'T Klooster  
Animal Disease Control Specialist  
PARC  
P.O. Box 5507  
ADDIS ABABA

Dr. Sileshi Mekonnen  
Research Officer  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box  
ADDIS ABABA

Dr. Ibrahim Hussein  
EVA President  
ADDIS ABABA

Mr. Tamiru Habte  
Ministry of Agriculture  
ADDIS ABEBA

Mrs Bogolech Alema  
 Head Women's Affairs Department  
 Ministry of Agriculture  
 ADDIS ABEBA

## GABON

S.E.M. Emmanuel Mendoume-Nze  
 Ambassadeur  
 Ambassade du Gabon  
 P.O. Box 1256  
 ADDIS ABEBA

M. Alfred MOUNGARA Alexis  
 Premier Conseiller  
 Ambassade du Gabon  
 ADDIS ABEBA

M. Pierre MOUNANGA Loundou  
 Conseiller d'Ambassade  
 P.O. Box 1256  
 ADDIS ABEBA

Dr. Bouassa-Moussadji Barthélémy  
 Directeur de l'Élevage et des  
 Industries Animales  
 Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et  
 du Développement Rural  
 B.P. 136  
 LIBREVILLE  
 Tel : 72 24 42/72 03 82

Mr. MOUNANGA Loundou Pierre  
 Conseiller d'Ambassade  
 P.O. Box 1256  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

## GAMBIA/GAMBIE

Hon. Kebba T. Jammeh (MP)  
 Minister  
 BANJUL

Dr. Assan Jaye  
 Principal Veterinary Officer  
 Department of Livestock Services  
 ABUKO  
 Fax : 220 228998

Mr. Jallow Yaya Sireh  
 Permanent Secretary (SAS)  
 BANJUL

**GUINEA BISSAU/GUINEE BISSAO**

Dr. Pascoal D. Batica  
 Coondenadon Nacionar PARC  
 B.P. 26  
 BISSAU  
 Tel : (222) 22 18 61  
 Fax : (222) 22 17 19

**GHANA**

Hon. M.K.S. Akyeampong  
 Deputy Minister of Food and Agriculture (Livestock)  
 P.O. Box M37  
 ACCRA

Dr. J.K. Obinim  
 Ag. Director of Veterinary Services  
 Ministry of Agriculture  
 P.O. Box M.161  
 ACCRA  
 Tel : 76015  
 Telex: 2583 MINAG GH

**EQUATORIAL GUINEA/GUINEE EQUATORIALE**

Dr. Bonifacio Ondo Engo  
 Veterinario-Fefe de Section  
 en el Ministerio de Sanidad y  
 Medio Ambiente  
 MALABO (Bioko Norte)  
 Tel/Fax : 240 9 25 29

**KENYA**

Hon. Dr. J.K. Arap Misoi  
 Assistant Minister for Livestock and Marketing  
 P.O. Box  
 NAIROBI.

Dr. Richard S. Kimanzi  
 Ag. Director of Veterinary Services  
 Veterinary Laboratories  
 Ministry of Agriculture, Livestock Development  
 and Marketing  
 P.O. KABETE  
 Fax : 72 78 44

Mr. Mohamed Lugh  
 2nd Secretary  
 Kenya Embassy  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

Mr. Muteshi Alexander Imbenzi  
 3rd Secretary  
 Kenya Embassy  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

## LESOTHO

Hon. Ntsukunyane Mphanya  
 Minister of Agriculture, Cooperatives and Marketing  
 MASERU

Mr. Matlamukele Caxton Matete  
 Chief Animal Production Officer  
 Ministry of Agriculture  
 Department of Livestock Services  
 Private Bag A82  
 MASERU 100  
 Tel : 312 318

## LIBERIA

Dr. Leon Quist Ledlum  
 Director of Veterinary Services Division  
 Ministry of Agriculture  
 MONROVIA  
 Fax : (8474)1505 746/(231) 225063 FAO  
 Telex: 44212 Booth Lbr

## MADAGASCAR

Dr. Ralambofiringa Arsene  
 Conseiller Technique du Ministre d'Etat à l'Agriculture  
 B.P. 291  
 ANTANANARIVO

## MALAWI

Dr. M.B. Mlotha  
 Charge d'Affairs  
 Malawi Embassy  
 ADDIS ABEBA

Dr. J.G.M. Msiska  
 Chief Veterinary Officer  
 Veterinary Headquarters  
 P.O. Box 2096  
 LILONGWE  
 Tel : 74 43 09  
 Fax : 74 29 39

**MALI**

Dr. Modibo T. Traoré  
 Directeur National de l'Elevage  
 Ministère du Développement Rural  
 B.P. 265  
 BAMAKO  
 Tél : 22 20 22  
 Fax : 22 08 25  
 Telex: CPUBKO 1200 MJ

**MAURITANIA/MAURITANIE**

Dr. Diagana DIEYDI  
 Chef du Service Amélioration  
 des Ressources Animales  
 DRAP/MDRE  
 Ministère du Développement Rural  
 B.P. 180  
 NOUAKCHOTT  
 Telegram : DIR AGRO PASTORALE  
 Fax : (222 2) 58 605  
 Tel : 578.79

**MAURITIUS**

Hon. K. Ruhee  
 Minister  
 Ministry of Agriculture

Mr. B. Hulman  
 Assistant Director (Livestock)  
 Ministry of Agriculture  
 REDUIT  
 Tel : (230) 464 4876  
 Fax : (230) 212 4427  
 Telex: 4249 EXTERN IW

**MOZAMBIQUE**

Dr. F.F.P. Songane  
 National Director of Livestock  
 Ministry of Agriculture  
 P.O. Box 1406  
 PRACA DOS HEROIS MOCAMBICANOS  
 MAPUTO  
 Tel : 460082  
 Fax : 258-1-460479 Telex: 6-195

**NAMIBIA/NAMIBIE**

H.E.Mr. Hinyangerwa P. Asheeke  
 Ambassador  
 Embassy of Namibia  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

Dr. J.J.H. Shaw  
 Director of Veterinary Services  
 Ministry of Agriculture,  
 Water and Rural Development  
 Private Bag 12022  
 WINDHOEK  
 Tel : (061) 3029111  
 Fax : 264-61-221962  
 Telex: (908) 3109

Dr. James N.Thubazumbe  
 Counsellor  
 Embassy of Namibia  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

**NIGER**

Mme Kotondi Mariama  
 Chargé d'Affaires  
 Ambassade du Niger  
 B.P. 5791  
 ADDIS ABABA, Ethiopie

Mr. Mahaman Oumarou Samba  
 Conseiller  
 Ambassade du Niger  
 B.P. 5791  
 ADDIS ABABA, Ethiopie

Dr. Saley H. Amadou  
 Directeur National Projet/SDPIA  
 Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
 B.P. 2607  
 NIAMEY

**NIGERIA**

Hon. Adogu Ada  
 Minister of State  
 Federal Ministry of Agriculture  
 and Natural Ressources

Dr. Ja'afaru Ladan  
 Director of Livestock and  
 Pest Control Services  
 Federal Ministry of Agriculture  
 ABUJA

Mr. Bosah Victor  
 Counsellor  
 Nigerian Embassy  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

## SAO TOME ET PRINCIPE

Dr. Fllipe Luis Bandeira Bonfim  
 Directeur du Service d'élevage  
 Direccao Da Pecuaria  
 C.P.No. 47  
 Ministerio De Agriculture Desenvoluimento Rural  
 SAO TOME  
 Tel : 22386  
 Fax : 22347/21365

## SENEGAL

Dr. A.M. Toure  
 Directeur de l'Elevage  
 Ministère de l'Agriculture  
 37, Avenue Pasteur  
 B.P. 67  
 DAKAR

## SIERRA LEONE

Dr. L.H. Kallon  
 Chief Veterinary Officer  
 Department of Agriculture and Forestry  
 Youyi Building  
 FREETOWN  
 Telex : 3210 BOOTH SL

## SUDAN/SOUDAN

Mr. Hamdan Wadi Deldoom  
 First Secretary  
 Sudan Embassy  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

Prof. A.A. Wahbi  
 Prime Under Secretary  
 for Animal Resources  
 KHARTOUM

**SWAZILAND**

Hon. Chief Dambuza Lukhele  
 Minister for Agriculture and Co-ops  
 P.O. Box 162  
 MBABANE

Dr. Robert S. Thwala  
 Director of Veterinary Services  
 Ministry of Agriculture and Cooperatives  
 P.O. Box 162  
 MBABANE  
 Tel : 42731-9  
 Telex: 2343 AGRICWD  
 Fax : 44700

**TANZANIA**

Hon. Jackson M. Makwetta  
 Minister of Agriculture  
 P.O. Box 9152  
 DAR ES SALAAM

Dr. G.L. Komba  
 Assistant Commissioner for Livestock  
 Development  
 Ministry of Agriculture  
 P.O. Box 9152  
 DAR ES SALAAM  
 Telex: 41246 KILIMO TZ

**TCHAD**

S.E.M. Mahamat Ahmat Choukou  
 Ministre de l'Élevage et de l'Hydraulique Pastorale  
 B.P. 750  
 N'DJAMENA  
 Tél : (235) 51 59 07  
 Fax : (235) 51 39 90

Dr. Adoum Goudja  
 Directeur de l'Élevage et des  
 Ressource Animales  
 N'DJAMENA  
 Tél : (235) 51 48 53  
 Fax : (235) 51 39 90

Dr. Jacques Marcel Charray  
 Conseiller du Ministre  
 B.P. 750  
 N'DJAMENA  
 Tél : (235) 51 59 07

Mr. Taher A. Haggar  
Premier Conseiller Charge d'Affaires  
Tchad Embassy  
ADDIS ABABA, Ethiopia

Mr. Mahamat Ahmed Kosso  
Premier Secrétaire  
Ambassade du Tchad en Ethiopie  
ADDIS ABABA, Ethiopia

## TUNISIA/TUNISIE

Mr. Taieb Bel Hadj  
Directeur Général de la Production Animale  
Ministère de l'Agriculture  
30 Rue Alain Savary  
Tunis  
Tél : (216)-1-28 69 96  
Fax : (216)-1-89 11 38  
Télex: 13378 MINAGRI

Mr. Bougacha Sami  
1<sup>er</sup> Secrétaire  
Ambassade de Tunisie  
ADDIS ABABA, Ethiopia

## UGANDA

Hon. Kenry Kyemba  
Minister of Agriculture,  
Animal Industry and Fisheries  
P.O. Box 102  
ENTEebbe  
Tel : (256)-042-21129  
Fax : (256)-042-20428  
Telex : 61494 LIVESTOCK

Dr. Bamusonighe Thomas Charles  
Commissioner, Livestock Development  
P.O. Box 102  
ENTEebbe  
Tel : (256)-042- 211 29  
Fax : (256)-042- 204 28  
Telex : 61494 LIVESTOCK

Dr. Stephen H.B. Lwamafa  
 Ag. Commissioner, Animal Health  
 Ministry of Agriculture,  
 Animal Industry and Fisheries  
 P.O. Box 102  
 ENTEBBE  
 Tel : 20981/10  
 Fax : 256-042-21047  
 Telex: 61287

Mr. M.S. Katende  
 First Secretary/Head of Chancery  
 Uganda Embassy  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

## ZAMBIA

H.E. Mr. Simataa Akapelwa  
 Ambassador  
 Zambian Embassy  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

Dr. P.G. Sinyangwe  
 Director  
 Veterinary and Tsetse Control Services  
 Ministry of Agriculture Food and Fisheries  
 P.O. Box 50060  
 LUSAKA  
 Tel : 250274/252608/228244-58  
 Fax : 260-1-236283

Rev. Peter Mulenga  
 First Secretary  
 Zambia Embassy  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

Ms I. Fundafunda  
 Counsellor  
 Zambian Embassy  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

## ZIMBABWE

Dr. S. K. Hargreaves  
 Director of Veterinary Services  
 P.O. Box 8012  
 Causeway  
 HARARE  
 Tel : (263)-4-72 23 58  
 Fax : (263)-4-73 46 46/72 08 79

Mr. Mitchell Martin Spencer  
 Director  
 Cooper Zimbabwe Limited  
 64/66 Craste Road  
 HARARE

## INTERNATIONAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Dr. Lefevre Pierre-Charles  
 Directeur  
 IEMVT  
 PARIS, France

Dr. Cheneau Yves  
 Chief, Animal Health Service  
 FAO  
 ROME, Italy

Dr. Sylla Daouda  
 Project Manager  
 PANVAC  
 c/o FAO  
 P.O. Box 5536  
 ADDIS ABABA, Ethiopia

Dr. Touade Mahamat  
 Animal Production & Health Officer  
 FAO Regional Office  
 P.O. Box 1628  
 ACCRA, Ghana

Dr. Geiger Roland  
 Regional Expert for Africa  
 IAEA  
 A-1400 VIENNA, Austria

Dr. Blancou Jean  
 Directeur Général  
 OIE  
 12 Rue de Prony  
 75017 PARIS, France

## OBSERVERS/OBSERVATEURS

Dr. Richard C.A. Korir

Managing Director  
 KEVEVAPI  
 P.O. Box 53260  
 NAIROBI, Kenya

- Dr. Tall Moussa Roger  
Consultant Elevage et Industries Animales  
03 BP 7170  
OUAGADOUGOU, Burkina Faso  
Tél : (226) 36 21 58
- Prof. Tilahun Yilma  
Director/Professor  
University of California  
DAVIS, U.S.A.
- Dr. Gideon Bruckner  
Deputy Director  
Animal Health  
Ministry of Agriculture  
Private Bag X138  
PRETORIA 0001, South Africa
- Mr. Keith Ramsay  
Registrar Livestock Improvement  
Ministry of Agriculture  
Private Bag X138  
PRETORIA 0001, South Africa
- Dr. Niang Abdulaye  
Chief APPIS/JEFAD/UNECA  
ECA  
P.O. Box 3005  
ADDIS ABABA, Ethiopia
- Prof. A. Lahlou-Kassi  
Head A.S.D. ILCA  
P.O. Box 5689  
ADDIS ABABA, Ethiopia
- Dr. Karrar Abdelmonein Hassan  
Director  
DLCO-EA  
P.O. Box 4255  
ADDIS ABABA, Ethiopia
- Dr. Pogelio Fernandes-Cartilla  
Country Director  
UNEPA,  
P.O. Box 5580  
ADDIS ABABA, Ethiopia

**SECRETARIAT**

Amb. Pascal Gayama  
Assistant Secretary General  
ESCAS Department  
OAU General Secretariat  
P.O. Box 3243  
ADDIS ABABA, Ethiopia

Mr. Leba O. Wawa  
Director  
ESCAS Department  
OAU General Secretariat  
P.O. Box 3243  
ADDIS ABABA, Ethiopia

Prof. Couaovi A. Johnson  
Senior Scientific Analyst/Advisor  
OAU General Secretariat  
P.O. Box 3243  
ADDIS ABABA, Ethiopia

Dr. W.N. Masiga  
Director  
OAU/IBAR  
P.O. Box 30786  
NAIROBI, Kenya

Dr. Al Hadj A. Tall  
Chief Animal Health Officer  
OAU/IBAR  
P.O. Box 30786  
NAIROBI, Kenya

Dr. Moïse Aklé  
OAU/UNEP Project Leader  
OAU/IBAR  
P.O. Box 30786,  
NAIROBI, Kenya

Mr. K.M. Katondo  
Chief Livestock Projects Officer  
OAU/IBAR  
P.O. Box 30786  
NAIROBI, Kenya

Mrs. M.A.S. Machani  
Documents Officer  
OAU/IBAR  
P.O. Box 30786  
NAIROBI, Kenya

Dr. J.T. Musiime  
PARC Liaison Officer  
OAU/IBAR  
P.O. Box 30786  
NAIROBI, Kenya

Dr. Solomon H. Mariam  
PARC Project Team Leader  
OAU/IBAR/PARC  
P.O. Box 30786  
NAIROBI, Kenya

Dr. Sidibé Amadou Samba  
PARC Coordinator/West & Central Africa  
OAU/IBAR/PARC  
B.P. 2954  
BAMAKO, Mali

Dr. Karl Heinz Politzar  
Advisor  
OAU/IBAR/PARC  
P.O. Box 30786  
NAIROBI, Kenya

Dr. Joseph Domenech  
Advisor  
OAU/IBAR/PARC  
P.O. Box 30786  
NAIROBI, Kenya

Dr. Jimmy W. Thomson  
Advisor  
OAU/IBAR/PARC  
P.O. Box 30786  
NAIROBI, Kenya

Dr. Jeffrey C. Mariner  
Vaccine Specialist  
OAU/IBAR/PARC  
P.O. Box 30786  
NAIROBI, Kenya

Mr. Indrajeet Babooa  
Protocol Officer  
OAU General Secretariat  
P.O. Box 3243  
ADDIS ABABA, Ethiopia

Mr. Alama Camara  
Protocol Officer  
OAU General Secretariat  
P.O. Box 3243  
ADDIS ABABA, Ethiopia

## **RAPPORT DE LA REUNION DES DIRECTEURS DES RESSOURCES ANIMALES**

### **I. CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Président sortant, le Directeur des Services vétérinaires du Kenya.

Le Directeur général de l'ILCA a prononcé une brève allocution dans laquelle il a souhaité aux participants la bienvenue au Siège de l'ILCA, lieu de la réunion. Il a également déclaré que c'est un honneur pour l'ILCA d'abriter une si importante conférence.

S.E.Amb. Pascal Gayama, Secrétaire général adjoint de l'OUA, a également prononcé une allocution. Dans son discours, il a indiqué que ce genre de réunions aide l'OUA à formuler des politiques durables en matière de développement de l'élevage dans les Etats membres. Ces réunions donnent aussi aux participants l'occasion d'examiner les programmes et activités de l'IBAR et de formuler des propositions concrètes sur les domaines qui nécessitent une amélioration. Il a poursuivi en rappelant que la lutte contre la peste bovine a été menée avec succès en Afrique sauf dans deux pays de l'Afrique de l'Est qui doivent encore déployer des efforts pour enrayer cette maladie.

Il a fait remarquer que la péripneumonie contagieuse bovine sévit encore sur le continent et a demandé instamment aux pays d'allouer suffisamment de ressources financières pour lutter contre cette maladie. S'agissant des problèmes de réformes de politiques conçues par l'IBAR, il a indiqué que les pays doivent poursuivre ces changements en vue d'améliorer le sous-secteur de l'élevage.

Il a également informé la réunion que l'IBAR s'occupe du problème de la recherche et de la lutte contre les tsétsé et la trypanosomiase.

S.E. Dr. Awetahgne Alemayehu, Vice-Ministre de l'Agriculture de l'Ethiopie, a procédé à l'ouverture de la réunion.

Dans son allocution, le Vice-Ministre a souhaité aux participants la bienvenue à Addis Abéba. Il a noté que les Etats membres ont accepté collectivement et individuellement la responsabilité de traduire en programmes d'action concrets les résolutions adoptées à la troisième conférence tenue à Nairobi, Kenya. Il a poursuivi que l'Afrique fut un grand exportateur de viande bovine mais qu'elle est devenue un importateur. Il a donné des chiffres pour illustrer cette déclaration. Il a fait observer que le potentiel de croissance du sous-secteur de l'élevage est énorme.

Toutefois, ce potentiel n'a pas été mis à profit en raison des contraintes majeures telles que l'approvisionnement insuffisant en aliments, les diverses maladies, le faible génotype, les mauvais systèmes de gestion et le manque de personnel qualifié. Il a souligné que l'Ethiopie a la population animale la plus élevée en Afrique et qu'elle occupe le dixième rang mondial. Toutefois, la production et la productivité du bétail restent encore faibles, et il a attribué cette situation à une nutrition et à un service de santé inadéquats.

Pour terminer, il a déclaré que la réunion a la tâche collective d'identifier les obstacles au développement de l'élevage en Afrique et de formuler des recommandations concrètes en vue de réaliser le développement durable du sous-secteur de l'élevage.

Le Vice-Ministre a conclu son allocution en souhaitant un plein succès aux travaux et un agréable séjour en Ethiopie.

## **ELECTION DU BUREAU**

Le Bureau suivant a été élu à l'unanimité :

Président	:	Ethiopie
Vice-Président	:	Sénégal
Rapporteurs	:	Namibie Côte d'Ivoire

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les participants à la réunion ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour et le programme de travail présentés par le Secrétariat de l'OUA/IBAR (Annexe VII).

## **LISTE DES PARTICIPANTS**

La liste des participants figure à l'annexe V.

## **RAPPORT D'ACTIVITES DU DIRECTEUR DE L'OUA/IBAR**

Le représentant du Secrétariat de l'OUA a présenté un rapport sur les activités du Bureau. Dans son rapport, il a indiqué que dans le cadre du programme de la campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine (PARC), cette maladie a été jugulée dans les pays africains à l'exception de deux pays. Il a ajouté que les questions des réformes de politiques d'élevage qui font partie intégrante du programme de la campagne ont été introduites dans la plupart des pays couverts par le PARC.

L'IBAR a également accordé une attention particulière aux activités de recherche et de lutte contre les tsétsé et la trypanosomiase. Des fonds ont aussi été alloués à la recherche et à la lutte contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB). Toutefois, les Etats membres doivent accroître davantage de fonds en vue de lutter contre cette grave maladie.

Dans le domaine de la production animale, le Directeur a déclaré que cette section est restée un peu inactive pendant un certain temps mais qu'elle va maintenant reprendre ses activités.

La principale activité dans ce domaine est la conservation des ressources génétiques animales. Il a fait remarquer que l'Afrique dispose de quelques races génétiques locales très importantes mais qu'elles ne sont pas pleinement utilisées. L'IBAR avait formulé un projet conjoint sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques animales locales. Ce projet prévoit aussi la création d'une banque de gènes pour l'Afrique.

### Débat

La réunion a noté que le succès du PARC peut être attribué à une coordination efficace de l'OUA/IBAR, à la contribution des donateurs (en particulier l'Union européenne) et au fait que les pays ont fait montre de volonté politique pour lutter contre la maladie. En vue de cesser la vaccination et de parvenir finalement à un statut "de pays indemne de maladie", l'OUA/IBAR est chargé de veiller au maintien des cordons sanitaires. La séro-surveillance doit se poursuivre après l'arrêt de la vaccination et il faudra l'appui de l'IBAR et des donateurs pour mener à bien cette opération.

S'agissant de la PPCB, les politiques de lutte doivent être évaluées et l'OUA/IBAR ainsi que les donateurs doivent aider à l'élaboration des programmes de lutte, étant donné que des fonds seront requis pour les essais et l'abattage.

En ce qui concerne la lutte contre les tsétsé, la réunion a demandé des informations sur les nouvelles techniques de lutte contre les tsétsé tel que contenu dans les comptes-rendus des réunions biennales sur cette question.

La réunion a exprimé sa reconnaissance à l'OUA/IBAR pour avoir jugulé la peste bovine, protégeant ainsi les pays de l'Afrique Australe. Le délégué du Libéria a déclaré que son pays a souffert de la perte de matériel génétique local de grande valeur du fait que le cheptel a pratiquement été décimé lors de la guerre civile et sollicite une assistance pour la conservation de la race Moturu.

La réunion a demandé que l'on mène une recherche plus approfondie sur la PPCB, en particulier la mise point de vaccins plus efficaces conférant une plus longue protection.

Le Directeur de l'IBAR a répondu en disant qu'il est vrai qu'on ne sera rassuré que lorsque le vaccin contre la peste bovine cessera, et que les animaux des zones tampons auront été immunisés de manière appropriée. Il a ajouté que la séro-surveillance permet de contrôler la présence ou l'absence de la maladie. Il a convenu que les politiques en matière de lutte contre la PPCB doivent être évaluées, que le marquage des animaux est un élément important et que des fonds sont nécessaires pour payer la compensation.

Le Directeur de l'IBAR a indiqué en outre qu'une assistance pourrait être accordée au Liberia et au Mozambique s'ils en font la demande à l'OUA/IBAR. Il a souligné toutefois que de manière générale l'IBAR n'intervient que pour une question d'intérêt régional.

S'agissant de la participation accrue de l'OUA/IBAR à la production animale - pour laquelle des besoins se font sentir de manière générale - il a fait observer qu'un chef de la section de la production animale sera probablement nommé vers la fin de juin 1994. En ce qui concerne l'intérêt de l'Ouganda pour la conservation du germplasma, le Dr. Masiga a déclaré que l'on n'a pas encore pris de décision sur l'emplacement d'une telle banque de gènes et que cela dépendra des équipements et des services existants, mais qu'il faut au préalable avoir des fonds. Il était de l'avis des délégués qu'une recherche plus approfondie est requise sur la PPCB, y compris la mise au point de vaccins plus efficaces et a remercié l'Union européenne pour avoir alloué des fonds à cet effet.

## **RAPPORT SUR LA SANTE ANIMALE**

Le rapport a été présenté à la réunion par le Secrétariat. Au cours du débat, il a été souligné qu'il y a des lacunes dans les rapports sur les maladies animales présentés par l'IBAR.

Il a également été noté que ces rapports n'étaient que descriptifs. Il a été donc proposé que l'IBAR adopte le format international pour faire le rapport sur les maladies.

Le Secrétariat a indiqué que l'OUA/IBAR ne fait que diffuser les informations reçues des pays membres et qu'il revient à chaque Etat membre d'analyser minutieusement les données pour son propre intérêt. Il a aussi souligné que l'IBAR a de très bonnes relations avec l'OIIE mais que ces deux organisations sont deux entités différentes qui se complètent.

Le Tchad a demandé l'assistance du Secrétariat pour lutter contre la fièvre aphteuse et le Secrétariat a accepté d'examiner favorablement cette requête.

## **CAMPAGNE PANAFRICAINNE DE LUTTE CONTRE LA PESTE BOVINE (PARC)**

Le Secrétariat a fait la présentation du projet PARC en six différents points ci-après:

### **1. Activités de coordination en Afrique de l'Est**

Il a été déclaré que depuis le lancement du PARC en 1986 beaucoup de résultats ont été obtenus. Environ 65 millions de têtes de bétail ont été vaccinés dans onze Etats de l'Afrique de l'Est.

Il a également été mentionné que plus de 27 millions d'ECU ont été débloqués par le PARC pour divers programmes en Afrique de l'Est.

Quatre pays à savoir: le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et l'Erythrée ont bénéficié de ces fonds d'urgence.

Le PARC a apporté un appui technique et consultatif à divers pays. L'on peut citer, entre autres, les services de la banque de vaccins, le soutien pour les cas d'urgence, le réseau de sérosurveillance, la trousse de diagnostic de la peste bovine, les réunions d'harmonisation des actions aux frontières, les ateliers et les programmes de formation.

On a finalement souligné que la mise en oeuvre du PARC a été couronnée de succès en raison de l'appui et de la coopération dont a bénéficié l'IBAR de la part des Etats membres, des bailleurs de fonds et des éleveurs.

## **2. Rapport d'activités sur le PARC en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest**

Des réunions d'évaluation ont été organisées chaque année pour discuter des projets relatifs à :

- l'éradication de la peste bovine et de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) ;
- le renforcement des services de l'élevage et la privatisation de la profession vétérinaire.

Au cours de la dernière réunion tenue à Dakar du 15 au 19 novembre 1993, il a été indiqué qu'il n'y avait eu aucune manifestation de peste bovine au cours des six dernières années. L'efficacité de la vaccination s'était améliorée suite à l'utilisation de vaccin de qualité. A cet égard, les participants à la réunion de Dakar ont exprimé leur profonde gratitude au PANVAC pour l'excellent travail accompli. Toutefois, ils ont déploré la fermeture du laboratoire PANVAC de Dakar et ont lancé un appel à la FAO et à l'Union européenne pour aider à sa réouverture.

Dans le cadre de la stratégie visant à mettre fin aux vaccinations contre la peste bovine, les directeurs des services vétérinaires ont recommandé que les cordons sanitaires deviennent effectifs en Afrique centrale et que les pays dont le taux d'immunité du bétail est faible continuent à pratiquer la vaccination.

Il était également vital au projet PARC de jeter les bases des principes nécessaires qui permettraient aux directeurs des services vétérinaires d'avoir confiance en leur capacité de lutter contre les dangers au fur et à mesure qu'ils se posent.

Plusieurs projets en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest ont entamé la mise en oeuvre de la privatisation de la profession vétérinaire. La politique relative au recouvrement des coûts a été acceptée par la plupart des pays. Plusieurs vétérinaires ont ouvert des cliniques privées grâce au financement du PARC. Il a été adopté dans la plupart des pays des réglementations régissant la pratique vétérinaire privée et la distribution des médicaments.

La dévaluation du Franc CFA en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest a affecté l'acquisition de plusieurs produits y compris les équipements vétérinaires, l'ouverture des cliniques vétérinaires privées et la distribution des médicaments.

### 3. **Résumé portant sur le recouvrement des coûts et la privatisation**

Le recouvrement des coûts est l'une des conditions du lancement de la phase II du PARC.

Le degré de recouvrement des coûts varie d'un pays à l'autre selon l'état de la vaccination, des services cliniques et de laboratoire etc. La réunion a été informée que la plupart des pays avaient accepté le recouvrement des coûts des médicaments.

Par conséquent, les pharmacies sous contrôle gouvernemental sont en cours de privatisation ou de liquidation. Il a été de même souligné que les gouvernements doivent retirer leurs services cliniques lorsque les vétérinaires privés s'établissent.

Le rôle des vétérinaires privés au cours des campagnes de vaccination a été souligné.

### 4. **Futures Stratégies du PARC**

Le Secrétariat a décrit les futures stratégies du PARC. Le programme a réussi à réduire le nombre de pays touchés par la maladie qui sont passés de 18 au début du programme à 2 à l'heure actuelle. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale en ont été indemnes pendant six ans. La stratégie de l'éradication visait à classer les pays en diverses catégories:

#### 4.1 **Pays nécessitant une action spéciale**

- Zones non accessibles. Dans ces zones où sévit la guerre civile, on fait appel à l'UNICEF et aux ONG pour effectuer des vaccinations. Elles ont recours aux auxiliaires de la santé animale utilisant le thermovax.
- Autres pays touchés. Un nouveau projet a démarré en Ethiopie et des efforts concertés sont déployés pour libérer les zones endémiques et les entourer de ceintures où des vaccinations ont été effectuées de manière appropriée.

#### 4.2 **Pays tampons**

Les pays touchés sont entourés par un cordon sanitaire où la vaccination a été effectuée de manière appropriée.

#### 4.3 **Pays indemnes de la maladie**

Les pays indemnes de la maladie depuis un certain nombre d'années et qui ne courent pas le risque de réinfestation doivent cesser la vaccination et suivre la procédure OIE "de déclaration de pays indemne d'infection". Il a été souligné que seul le vaccin du PANVAC dont la qualité est contrôlée doit être utilisé dans les campagnes et tous les animaux vaccinés doivent être marqués en permanence.

La mise au point du thermovax a été décrite brièvement. Il a été fait mention de deux nouveaux vaccins recombinants: le capripox et le vaccinia. Ces vaccins sont soumis à des essais de laboratoire et ont une immunité satisfaisante.

Etant donné que la peste bovine est en cours d'éradication, les ressources disponibles peuvent être utilisées pour lutter contre d'autres maladies comme la péripneumonie contagieuse bovine, la fièvre aphteuse etc... et pour accroître la production animale.

Certains nouveaux projets du PARC comportent des volets pour améliorer la nutrition, la conduite des pâturages, la commercialisation des produits laitiers.

En conclusion, il a été indiqué que le PARC a beaucoup fait dans le cadre de la lutte contre la peste bovine et que l'objectif final à savoir son éradication n'est pas loin d'être réalisé.

## 5. Lutte contre la péripneumonie contagieuse bovine en Afrique

La péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) fait partie du projet PARC. La maladie est répandue en Afrique subsaharienne. Les programmes de lutte doivent tenir compte des facteurs épidémiologiques, techniques et économiques.

Les méthodes de lutte sont basées sur la vaccination, le contrôle du mouvement de bétail et l'abattage des animaux. Des enquêtes doivent être menées pour déterminer les impacts économiques de la péripneumonie contagieuse bovine. Il a été déclaré que la vaccination en masse couvrant une période de 3 à 5 ans est recommandée pour lutter contre la PPCB. Il faudra une coopération entre les pays voisins afin d'améliorer la collecte d'informations sur l'épidémiologie, normaliser les méthodes de lutte et promouvoir la formation et la recherche.

## 6. PANVAC

Les activités du PANVAC ont été décrites. Il y avait eu une nette amélioration de la qualité des vaccins contre la peste bovine et la PPCB surtout à cause du contrôle de la qualité et de la formation dispensée par le PANVAC.

### Débat

Au cours des discussions, il a été indiqué que l'un des objectifs du PARC est de lutter contre la désertification. Suite aux débats, il a été convenu que la lutte contre la désertification devrait plutôt se traduire par la "protection de l'environnement". Il a également été fait remarquer qu'on devrait faire preuve de souplesse en matière de recouvrement des coûts. Il a été, par ailleurs, reconnu qu'il serait difficile d'allouer à un pays plus d'un fonds d'urgence.

A l'issue des débats, il a été préconisé que l'arrêt de la vaccination doit être minutieusement étudiée et qu'un cordon sanitaire doit être établi dans un premier temps avant de prendre une mesure dans ce domaine. S'agissant de l'établissement du cordon sanitaire, il a été convenu que les pays protégés par ce cordon supportent les frais de cette opération.

A propos du PANVAC, plusieurs délégués, y compris le représentant de la FAO, ont exprimé leur satisfaction quant à l'excellent travail accompli par le centre et ont insisté sur le maintien de cette institution en Afrique.

Il a été souligné que le PANVAC a beaucoup contribué à l'amélioration de la qualité des vaccins produits en Afrique.

## **RAPPORT D'ACTIVITES SUR LA PRODUCTION ANIMALE**

L'une des activités principales de l'IBAR est la collecte des données sur les paramètres de production animale, en particulier ceux des ruminants.

Il a été déclaré au cours de la réunion que l'IBAR demande généralement aux Etats membres des informations à jour sur les statistiques de l'élevage. Dans le passé, les pays ont réagi positivement au questionnaire mais tout récemment seuls huit pays ont communiqué leurs réponses. Un appel a été donc lancé aux délégués pour qu'à l'avenir ils fassent preuve de collaboration dans ce domaine.

L'IBAR publie les cartes de répartition des bovins, des ovins et des caprins, et la carte de répartition des bovins dans les zones infestées de tsétsé. Ces cartes sont mises à jour tous les cinq ans. Deux éditions ont été publiées à ce jour et la troisième est sous presse.

La réunion a été informée que le groupe d'experts de l'OUA sur les ressources génétiques animales n'a pas pu se réunir depuis la dernière conférence au Zimbabwe en 1983. Au cours de cette réunion, l'une des recommandations a demandé à l'IBAR de travailler en étroite collaboration avec l'ILCA dans le domaine de la conservation (préservation et utilisation durable) et de la gestion des ressources génétiques animales de l'Afrique.

Par conséquent, un projet IBAR/ILCA qui sera exécuté par les deux institutions a été élaboré et soumis aux bailleurs de fonds pour solliciter leur financement.

De même, l'IBAR a élaboré des projets sur la multiplication du bétail trypanotolérant et l'utilisation des sous-produits agro-industriels mais les fonds ne sont pas disponibles. Ces projets seront exécutés en temps opportun.

A ce jour, l'IBAR a organisé trois ateliers sur l'amélioration de la production de petits ruminants. Le premier a eu lieu en 1986 à Nairobi (pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe), le second en 1988 à Ibadan (pour les pays de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest) et le troisième en 1991 au Caire (pour les pays de l'Afrique du Nord). Les comptes-rendus de ces trois ateliers, en anglais et en français, ont été publiés et largement distribués.

### **Débat**

Les discussions ont fait ressortir que la production animale devrait être étroitement intégrée à la santé animale et qu'il faudrait inclure les non-ruminants dans le programme de l'IBAR.

La réunion a demandé qu'une attention particulière soit accordée à la conservation des animaux trypanotolérants et aux espèces menacées d'extinction.

La réunion a souligné l'importance du commerce de bétail et a demandé à l'IBAR d'inclure ce point dans ses activités.

## **PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TRYPANOSOMIASE**

Dans le cadre de ce programme, les points suivants ont été abordés: la prévalence de la trypanosomiase, la trypanotolérance, le rôle de la faune sauvage, les techniques de lutte, les stratégies à adopter, les besoins en matière de formation, l'environnement, les aspects économiques et la participation communautaire en vue du succès et de la durabilité des mesures de lutte.

La réunion a été informée que le Conseil scientifique international pour la recherche et la lutte contre la trypanosomiase (CSIRLT) s'est réuni en 1991 à Yamoussoukro et en 1993 à Kampala. Les comptes-rendus de la réunion de Yamoussoukro ont été publiés et ceux de la réunion de Kampala sont en préparation.

Au cours de ces deux réunions, il a été demandé à l'OUA de lancer une campagne panafricaine de lutte contre les tsétsé et la trypanosomiase.

Il a été indiqué que des séminaires de formation des responsables de la lutte antitsétsé ont été organisés juste avant les réunions du CSIRLT.

Un projet régional intitulé "l'agriculture dans les zones infestées de tsétsé en Afrique" a été lancé. Le projet est sur le point d'être exécuté au Kenya et en Ouganda et s'étendra à six autres pays de l'Afrique de l'Est, notamment la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi, la Somalie, le Soudan et l'Ethiopie.

Au cours des débats, il a été convenu que la lutte contre les tsétsé et la trypanosomiase devrait être menée sur une base continentale. Cette approche constitue le seul moyen de régler efficacement ce problème sur tout le continent.

De même, l'accent a été mis sur la planification de l'utilisation des terres et la nécessité de mettre au point de nouveaux médicaments.

Par ailleurs, il a été convenu que l'IBAR collabore avec la FAO, l'ILRAD et l'ILCA ainsi que d'autres institutions qui s'intéressent à la lutte contre les tsétsé et la trypanosomiase en Afrique.

Il a été souligné que le budget national devrait allouer des fonds à la lutte contre les tsétsé et la trypanosomiase.

## **LUTTE CONTRE LES TIQUES ET LES MALADIES TRANSMISES PAR LES TIQUES CHEZ LE BETAIL DOMESTIQUE EN AFRIQUE**

Pour l'heure, l'IBAR collabore très étroitement avec la FAO et l'ILRAD dans le cadre du programme de lutte contre les tiques et les maladies transmises par les tiques en Afrique de l'est et en Afrique australe.

Un atelier conjoint OUA/FAO/ILRAD a été organisé du 12 au 14 septembre 1991 à Kampala en Ouganda. Un autre est prévu du 25 au 29 avril 1994 à Lilongué au Malawi.

Il a été déclaré qu'on devrait encourager l'approche régionale dans la lutte contre les tiques et les maladies transmises par les tiques. On a fait observer que la dermatophilose est une maladie grave qui sévit en Afrique de l'ouest. Par conséquent, il faudrait encourager la recherche dans ce domaine au niveau des institutions internationales et locales.

## **DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES VETERINAIRES EN AFRIQUE**

La communication a commencé par une discussion sur la planification des besoins en personnel vétérinaire qui dépend du nombre de bétail et qui doit aussi prendre en compte ce qui suit:

- la taille de la population humaine
- le produit national brut (PNB)
- la valeur totale de l'industrie animale
- la densité de la population animale
- les besoins courants
- la participation accrue des vétérinaires à la santé publique
- l'accroissement de l'effectif des femmes dans la profession vétérinaire
- le contrôle plus strict du commerce international
- l'intérêt du public à l'entretien des animaux
- les impératifs politiques

La question de la privatisation et celle de la participation des agents auxiliaires à la prestation des soins de santé animale a été soulevée.

Il faudrait créer sur une base régionale des facultés de médecine vétérinaire et le nombre de diplômés à former devrait être réglementé selon les besoins.

La question des relations entre vétérinaires et agents auxiliaires a également été posée et il a été convenu que les auxiliaires devraient en principe être étroitement contrôlés par les vétérinaires.

## **COMMERCE DU BETAIL ET DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

Le Dr. M. Tall a présenté un document sur ce point. Il a fait l'objet de débat animé.

### **Débat**

La réunion a souligné l'importance de l'IBAR, y compris pour le commerce du bétail dans ses programmes d'activités. La réunion a exprimé ses inquiétudes au sujet du "dumping" des produits d'élevage fortement subventionnés sur les marchés africains. La réunion a pris note des effets de la dévaluation sur le commerce en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. L'effet à long terme de la dévaluation sera évalué en temps opportun.

## **ENREGISTREMENT DES MEDICAMENTS VETERINAIRES**

Une communication a été présentée par le représentant de l'OIE sur ce thème.

1. S'agissant du problème de l'harmonisation des médicaments vétérinaires dans les Etats membres de l'OUA, il a été souligné qu'il faut adopter une approche régionale.

La réunion a été informée que l'harmonisation internationale est à présent envisagée au niveau mondial et qu'il a déjà été demandé à l'OIE de jouer un rôle primordial dans ce processus.

2. A propos de la nécessité d'éviter l'importation en Afrique des médicaments vétérinaires non enregistrés dans leurs pays d'origine, la réunion a prié instamment les Etats membres d'instituer des lois rigoureuses pour éviter l'exploitation des marchés africains.
3. En ce qui concerne la qualité des médicaments vétérinaires, la réunion a souligné que ce contrôle est essentiel afin d'éviter la distribution des produits dangereux par des commerçants sans scrupules. La réunion est convenue que très souvent ce contrôle peut être institué sur une base régionale ou internationale en se servant des laboratoires de référence.

Le Directeur général de l'OIE a recommandé l'ouverture d'une représentation de l'OIE en Afrique. Celle-ci devrait être créée en étroite collaboration avec l'OUA.

## **ORGANISATION ET STRUCTURE DES SERVICES DE LA SANTE ANIMALE**

Le Secrétariat a présenté un document sur l'organisation et la structure des services de la santé animale en mettant l'accent sur l'importance de l'industrie animale en Afrique.

Le document a souligné que les services de l'élevage doivent être améliorés afin d'assurer l'autosuffisance du continent en production et approvisionnement alimentaires.

Les fonctions des services doivent être clairement définies en termes de service de laboratoire et de service de vulgarisation. Pour que ces services soient efficaces il doit y avoir une forte autorité centrale avec communication directe avec le personnel.

Une structure des services vétérinaires a été présentée en soulignant que la production et la santé animales devraient être fusionnées en un seul département en vue d'obtenir de bons résultats.

Tous les pays sont confrontés à des problèmes budgétaires. Puisque les gouvernements ne peuvent pas financer intégralement le fonctionnement des services tels que les traitements cliniques, la vente des médicaments etc, il faudrait les privatiser. Il faudrait aussi faire payer pour les divers services offerts par l'Etat, même pour les vaccinations obligatoires.

La santé publique vétérinaire et l'inspection de la viande relèvent de la responsabilité des services vétérinaires tandis que la lutte contre les zoonoses doit être répartie entre les ministères de la santé et de l'agriculture.

Il faudrait une planification judicieuse des besoins en ressources humaines. Il est économiquement plus rentable de disposer de peu de vétérinaires qualifiés appuyés par des techniciens bien formés, des assistants en santé animale et dans certains cas par des auxiliaires de la santé animale. Pour assurer le fonctionnement des services vétérinaires, le personnel doit être motivé et avoir bon moral.

De l'avis général, les services de la santé et de la production animales donnent de meilleurs résultats lorsqu'ils sont fusionnés; mais si cela n'est pas possible, ils doivent travailler en étroite collaboration.

Les services de vulgarisation devraient être séparés de ceux de la production agricole.

Il a été souligné que l'amélioration de la production animale, l'impact de la sécheresse, le surpâturage et les systèmes d'exploitation, l'amélioration génétique, les ressources alimentaires etc, doivent être examinés.

## ENVIRONNEMENT

S'agissant du développement de l'élevage et de son impact sur l'environnement, le Secrétariat a présenté un rapport sur l'évolution des négociations internationales relatives à l'élaboration d'une convention internationale sur la la lutte contre la désertification et/ou la sécheresse dans les pays gravement touchés par la désertification et/ou la sécheresse, notamment en Afrique.

La question de la sécheresse et de la désertification par rapport aux zones pastorales constitue une préoccupation majeure pour les gouvernements africains.

La réunion a été informée que des progrès ont été réalisés dans ce domaine depuis la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement (juin 1992). Un accent particulier a été mis sur la résolution 47/188 qui a mis sur pied le Comité intergouvernemental de négociation (CIND). Elle a également été informée des conclusions des autres réunions de ce comité tenues à New York (réunion d'organisation en octobre 1992), à Nairobi (première réunion sur les questions fondamentales, mai-juin 1993), à Genève (deuxième réunion sur les questions fondamentales, septembre 1993), à New-York (troisième réunion sur les questions fondamentales, janvier 1994) et à Genève (quatrième réunion sur les questions fondamentales, mars 1994).

Le Secrétariat espère que la Conférence des Ministres chargés des Ressources animales apportera sa contribution au processus de négociation relative à la convention susmentionnée par le biais des recommandations qui sont susceptibles d'orienter le groupe africain au cours de la prochaine et de la dernière session du CIND prévue à Paris en juin 1994.

## **COMMUNICATIONS PRESENTEES PAR LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Les représentants des organisations internationales suivantes ont présenté une communication : le Centre international pour l'élevage en Afrique (ILCA), l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT), l'Office international des épizooties (OIE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Université de Californie.

## **RAPPORTS NATIONAUX**

Il y a eu une séance consacrée à la présentation des rapports nationaux. Des exemplaires de ces rapports ont été distribués aux participants. La qualité des rapports était meilleure comparé aux réunions précédentes.

La lutte contre les maladies animales s'est améliorée et il y a eu une augmentation de la population animale dans tous les pays qui ont présenté un rapport.

Certains pays ont fait savoir qu'ils ont déjà entamé la restructuration de leurs services vétérinaires.

## QUATRIEME CONFERENCE DES MINISTRES CHARGES DES RESSOURCES ANIMALES

Addis Abéba, Ethiopie, 11 - 15 avril 1994

---

### ORDRE DU JOUR

(REUNION TECHNIQUE DES DIRECTEURS)

#### LUNDI 11 AVRIL

- 08H30 - 09H30 - Enregistrement
- 09H30 - 10H00 - **Cérémonie d'ouverture**
  - Discours du Président sortant,  
Dr. Richard S. Kimanzi,  
Directeur p.i. des Services vétérinaires du Kenya
  - Discours de  
L'Amb. Pascal Gayama,  
Secrétaire général adjoint, Département de  
l'ESCAS
  - Discours de  
S.E. Dr. Awetahgne Alemayehu,  
Vice-Ministre de l'Agriculture de l'Ethiopie
- 10H00 - 10H30 - **Pause - Café**
- 10H30 - 10H45 - Adoption de l'ordre du jour et élection du bureau
- 10H45 - 11H30 - Rapport du Directeur de l'OUA/IBAR, MAR/02(IV)  
Débat
- 11H30 - 12H15 - Rapport sur la santé animale, MAR/03(IV)  
Débat
- 12H15 - 13H00 - Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine  
(Projet PARC), MAR/04(IV)  
Débat
- 13H00 - 14H30 - **Déjeuner**

- 14H30 - 16H00 - Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine (Projet PARC)
- 16H00 - 16H30 - **Pause-Café**
- 16H30 - 17H15 - Rapport d'activités sur la production animale, MAR/05(IV)  
Débat
- 17H15 - 18H00 - Programme de lutte contre la trypanosomiase, MAR/06(IV)  
Débat

## **MARDI 12 AVRIL**

- 09H00 - 09H30 - Développement des ressources humaines pour l'industrie animale (FAO)
- 09H30 - 10H00 - Enregistrement des médicaments vétérinaires (OIE)
- 10H00 - 10H30 - **Pause - Café**
- 10H30 - 11H30 - Commerce du bétail et des produits d'origine animale en Afrique, (MAR/10 (IV))
- 11H30 - 11H45 - Développement de l'élevage en Afrique et ses impacts sur l'environnement, MAR/07 (IV)
- 11H45 - 13H00 - Présentation des documents préparés par les organisations sous-régionales et internationales
- 13h00 - 14h30 - **Déjeuner**
- 14H30 - 15H45 - Organisation et structure des services de l'élevage, MAR/08 (IV) (ODA)
- 15H45 - 16H30 - La lutte contre les tiques et les maladies transmises par les tiques chez le bétail domestique en Afrique, MAR/09(IV)  
Débat
- 16H30 - 17H00 - **Pause-café**
- 17H00 - 18H00 - Rapports nationaux

**MERCREDI 13 AVRIL**

- 09H00 - 13H00 - Rapports nationaux  
Préparation du rapport et des recommandations
- 13H00 - 15H00 - **Déjeuner**
- 15H00 - 18H00 - Visite sur le terrain
- 18H00 - 19H00 - Adoption du rapport et des recommandations